



# Le Trait d'Union Éparchois



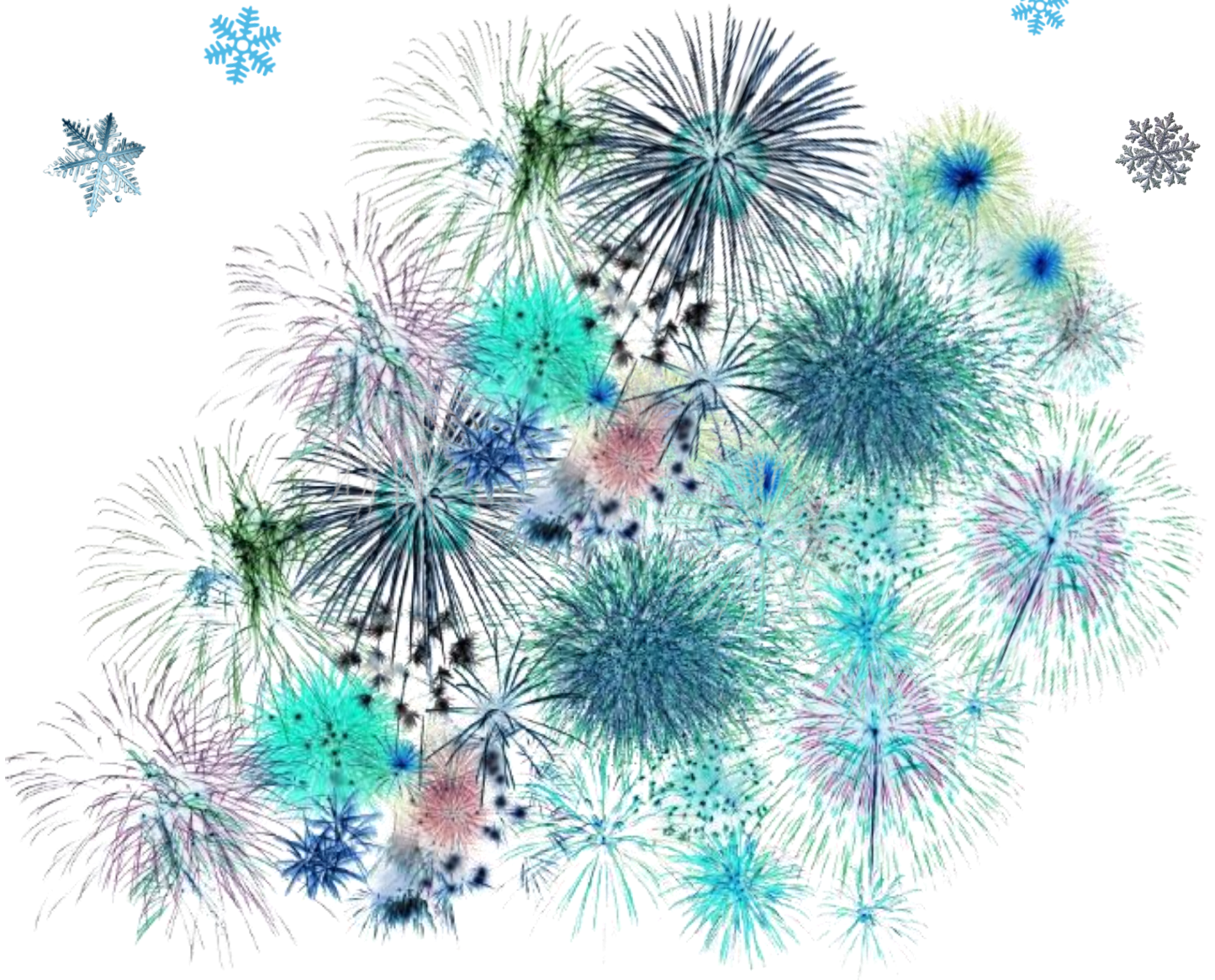
MAIRIE DE SAINT-YBARS

Bulletin municipal

n°40 – Janvier 2022

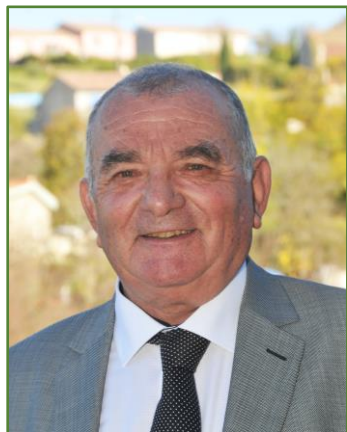
Bonne et heureuse

année 2022



# ÉDITO

Cher.es ami.es, cher.es administré.es,



En ce début d'année 2022, on ne peut qu'espérer que la situation sanitaire vous ait permis de passer les fêtes de la nativité et du nouvel an en toute sérénité. Malheureusement, au moment où j'écris ces quelques mots, il semble que ce ne soit toujours pas le cas. Le taux de positivité n'a

cessé de se dégrader tant au plan départemental que local en fin d'année.

Une fois de plus, j'en appelle à la responsabilité de chacun pour respecter les gestes barrières et les mesures sanitaires encore en vigueur et vous inviter à la vaccination pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait. C'est en jouant collectif que nous combattons ce virus !

Malgré cette situation incertaine et la mise en place du pass sanitaire, l'activité touristique a été intense cet été autour de la base de loisirs et des chalets. Le taux d'occupation des chalets a battu des records de fréquentation, la baignade sur le plan d'eau a été appréciée par bon nombre d'entre nous et de touristes venus découvrir notre belle région. Ce constat est encourageant et nous appelle à réfléchir, dans la mesure des possibilités financières de la commune, sur l'aménagement de ce magnifique espace naturel.

La rentrée scolaire de septembre s'est bien passée. L'effectif est stable avec 87 élèves. Les parents et les élèves de la maternelle ont découvert les sanitaires entièrement rénovés et accessibles à tous. Des travaux indispensables qui ne sont que le début de grands travaux prévus chaque année, classe par classe, durant les quatre prochaines années.

Conséquence de cette crise sanitaire, la vie associative est toujours au ralenti. J'espère que nous pourrons nous retrouver à nouveau pour des moments de convivialité si utiles à la cohésion de tous. Je voudrais tout particulièrement remercier le public, les petits et les grands, qui ont répondu présents à notre marché de Noël qui s'est tenu dimanche 19 décembre. Celui-ci n'a pu se réaliser que grâce à la volonté et toute l'énergie de l'équipe associative Vitalité Eparchoise.

Merci aux organisateurs !

*Phères Eparchoises et Eparchois, je vous souhaite de passer une excellente année 2022 !*

En fonction de la situation sanitaire, j'espérais avoir l'opportunité d'échanger avec vous lors de la traditionnelle cérémonie des vœux courant janvier 2022, toutefois le contexte ne nous le permettra pas.

Pour terminer, je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro et que ce début d'année 2022 se déroule sous les meilleurs auspices.

Très cordialement,

Le Maire  
Francis BOY



**MAIRIE DE SAINT-YBARS**

Première Bastide Ariégeoise du XIII<sup>e</sup> siècle



*La mairie*

📍 Adresse : Hôtel de Ville, Place Eparchoise - 09210 Saint-Ybars - France

☎ Téléphone : [\(05\) 61 69 18 04](tel:0561691804) | 📠 Télécopie : [\(05\) 61 69 18 16](tel:0561691816)

✉ Courriel : [mairie@saint-ybars.fr](mailto:mairie@saint-ybars.fr)

🌐 Site internet : [www.saint-ybars.fr](http://www.saint-ybars.fr)



## Horaires d'ouverture

Mardi et mercredi 8h30-12h30 14h00-17h00

Jeudi au samedi 8h30-12h30

Fermé le lundi

# DANS CE NUMÉRO...

**NOUVEL  
ADRESSAGE...**



...Page 9

**LE MOUSTIQUE TIGRE  
A COLONISÉ SAINT-YBARS...**



...Page 21

**NOUVEAU SERVICE...**

PORTAGE DE  
**[ REPAS  
À DOMICILE ]**

...Page 23

**HOMMAGE AUX  
POMPIERS EPARCHOIS...**



...Page 23

**LISTES ÉLECTORALES  
DATE LIMITE D'INSCRIPTION...**



...Page 25

**LE  
MARCHÉ  
DE  
NOËL...**



...Page 29

**LES NOUVELLES  
CONSIGNES DE TRI...**



...Page 30

# SOMMAIRE

<b>LE C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES).....</b>	<b>6</b>
<b>LES COMMISSIONS MUNICIPALES .....</b>	<b>7</b>
Travaux.....	7
Environnement et urbanisme .....	7
Entretien des espaces verts et jachères fleuries.....	7
Projet d'extinction de l'éclairage public la nuit .....	8
Culture, loisir et communication .....	9
Groupe de travail adressage.....	9
<b>...FLASH INFO...FLASH INFO...FLASH INFO...FLASH .....</b>	<b>19</b>
Les demandes d'urbanisme ce qui change à partir de 2022 .....	19
Colonisation de notre commune par le moustique tigre .....	21
Les tarifs des chalets évoluent.....	22
Repas livrés à domicile .....	23
Hommage aux sapeurs-pompiers de Saint-Ybars.....	23
<b>DÉMOGRAPHIE ET POPULATION .....</b>	<b>24</b>
<b>PROTÉGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>24</b>
Marche de sensibilisation... ..	24
<b>VIE CITOYENNE .....</b>	<b>25</b>
Listes électorales : date limite des inscriptions.....	25
Commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918 .....	25
<b>VIE ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>25</b>
Un nouveau praticien à Saint-Ybars .....	25
Le marché de Saint-Ybars .....	27
<b>VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE .....</b>	<b>28</b>
La Banda se met au La.....	28
Nos artistes exposent.....	28
La bibliothèque remplit ses étagères .....	28
Atout Mômes .....	29
« Al plànvengut » autrement dit « La pause éparchoise » .....	29
<b>VIE PRATIQUE .....</b>	<b>30</b>
Les nouvelles consignes de tri nous simplifient la vie ! .....	30
Un défibrillateur à Saint-Ybars .....	33
Notre pôle santé s'étoffe.....	35
Horaires des cars de Saint-Ybars à Toulouse.....	36
Annuaire des professionnels de Saint-Ybars .....	37
Culte à Saint-Ybars .....	39
Liste des associations, essentielles à la vie du village.....	39
<b>FAITS MARQUANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX.....</b>	<b>40</b>



## LE C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES)

Mes chers Éparchois,

J'ai le plaisir de vous présenter avec toute mon équipe du CCAS une meilleure année possible pour 2022. Qu'elle soit douce et lumineuse pour vous et vos proches et pleine de regards de bonheur sur la vie.

Pour Noël 2021 les enfants du RPI de Saint-Ybars ont eu la joie d'accueillir quatre lutins du Père Noël du CCAS vendredi 17 décembre dernier, venus leur apporter leur cadeau : un ticket de cinéma valable un an dans tous les cinémas de France.

Comme en décembre 2020, le goûter inter-générationnel n'a pu être organisé dans ce contexte sanitaire.

Les enfants ont réalisé avec plaisir, sous l'impulsion de la directrice de l'école et de leur maîtresse, des cartes de vœux personnalisées pour les aînés de la commune.



Nous les avons jointes à mon courrier et au bon cadeau dont a bénéficié chaque aîné. Nous avons pu encore cette année faire un petit effort et augmenter le bon à 17€. Il est utilisable jusqu'au 14 février 2022 chez les commerçants de Saint-Ybars.

Les autres commerçants intéressés pour accepter ces bons peuvent se faire connaître auprès du CCAS.

Je remercie chaleureusement les enfants et le personnel de l'école de Saint-Ybars.

Je remercie aussi mon équipe dynamique et enthousiaste et je leur présente tous mes vœux de beaux projets pour le CCAS.

Agnès MALBREIL,

Maire adjointe au CCAS de Saint-Ybars





# LES COMMISSIONS MUNICIPALES

## TRAVAUX

Quand on arrive à Saint-Ybars depuis la côte de la Sauverterre ou bien depuis la rue du Grand Château, on ne voit qu'elle ! La couverture de l'école entièrement rénovée. Durant cet été pendant près d'un mois et demi, l'activité a été intense autour de l'école. Outre la réfection de la couverture dans son intégralité, des travaux d'accessibilité ainsi que la remise en état des sanitaires de la maternelle ont pu être réalisés.



Malgré un délai très court, l'essentiel des travaux a été finalisé. Certains d'entre eux n'ont pas pu être effectués en raison d'une pénurie de matériaux, ils seront exécutés durant les vacances de Noël. Autre difficulté rencontrée : l'augmentation des prix sur certaines matières premières ce qui nous a obligé à signer des avenants aux contrats initiaux représentant une charge supplémentaire pour la commune.

Malgré ces retards et l'augmentation des matériaux, le coût global de la remise en état de l'école devrait être conforme aux estimations prévues. Environ 155 000 € TTC, coût subventionné à hauteur de 87 000 € par l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental.

Merci à ces partenaires pour leur soutien.

Le Maire,

Francis BOY

## ENVIRONNEMENT ET URBANISME

### ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET JACHÈRES FLEURIES

L'entretien des espaces verts demande une attention régulière et un surcroît d'activité à partir du printemps.

Tout au long de l'année, les employés de la commune s'investissent et s'affairent pour embellir et fleurir le village, entretenir et arroser les espaces fleuris et les jardinières dans les rues et devant les monuments ou bâtiments de notre bourgade. Ils y passent du temps, ne serait-ce que pour le débroussaillage, l'arrachage et le nettoyage des bordures et trottoirs. Depuis l'engagement de la municipalité à supprimer l'utilisation de produits désherbants et de produits phytosanitaires dans l'espace public, la fréquence de ces travaux d'entretien a augmenté.



Dans un souci de préserver et d'améliorer ces efforts en matière de protection de la biodiversité sur les espaces verts de la commune, la commission environnement et le conseil municipal en place réfléchissent déjà pour l'année prochaine et recensent les parcelles et portions de terrain communal, les talus, les pieds de murs, les bordures susceptibles d'être ensemencés de jachères fleuries, qui pourraient embellir de par la variété des fleurs, les abords du village et accueillir insectes et animaux.

Une jachère fleurie génère une floraison variée et étalée dans le temps grâce à la multitude d'espèces florales et végétales en attirant en masse les insectes apidés et pollinisateurs (abeilles, papillons), insectes prédateurs (coccinelles, pyrrhocore glandarmes...), les insectes décomposeurs (fourmis, coléoptères) et offrir un abri de choix pour la faune auxiliaire que sont les oiseaux et autres mammifères tels que les hérissons.

Moult fleurs composent ces jachères fleuries issues de mélanges champêtres : soucis, lavatères, thlaspis, eschscholtzias,



belles-de-jour, coquelicots, bleuets, cosmos... Elles ont en commun d'être belles, de pousser vite et d'être écologiques sans besoin d'arrosage.



Cela permettrait aussi de libérer et de remobiliser ailleurs les employés communaux qui passent près de 120 heures à chaque campagne de tonte alors que l'entretien des biens communaux en général est nécessaire tout au long de l'année.

Plusieurs communes ont déjà adopté ces jachères et/ou des pelouses sauvages réduisant ainsi les nuisances à l'environnement tout en embellissant les parcelles ensemencées.

Ces zones choisies pourraient, *in fine*, faire l'objet d'un inventaire des espèces avant et après l'installation, être lieu d'implantation d'« hôtels » à insectes et/ou de nichoirs, faire l'objet de signalétiques spécifiques en lien avec l'environnement, ou l'objet d'une étape d'un sentier pédagogique voué à sensibiliser différents publics.

Si vous éprouvez de l'intérêt pour cette démarche, si vous pensez avoir déjà identifié des parcelles communales susceptibles de pouvoir accueillir ce projet, si vous voulez les soumettre à un membre du conseil municipal... n'hésitez pas à vous faire connaître !

### PROJET D'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

Dans le Trait d'Union Eparchois n°38 de janvier 2021, un article présentait le projet d'extinction de l'éclairage public et sa modernisation porté par la mairie qui fait écho à une forte demande de la population depuis plusieurs années. Cette démarche s'inscrit dans le Grenelle de l'Environnement.

La commune de Saint-Ybars s'est faite accompagner par l'Agence Locale de l'Énergie du Département de l'Ariège (ALEDA) pour la mise en œuvre de ce projet.

12 000 communes majoritairement rurales pratiquent déjà l'extinction de l'éclairage public de nuit, le plus souvent entre 23 h/minuit et 5/6 h. Plusieurs communes proches l'ont déjà mis en pratique, notamment Sainte-Suzanne, Pailhès, Sabarat, Les Bordes sur Arize, Foix, Tarascon sur Ariège...

La facture 2021 de l'éclairage public de la commune s'élève à plus de 13 800 €, soit plus de 1700 € d'augmentation depuis 2015 le prix de l'électricité n'arrétant pas de grimper !

Suivant la taille de la commune, 40 à 50 % d'économie peut être réalisée sur la facture énergétique. Une coupure de 6 heures permettrait de diviser de moitié la facture de l'éclairage public.



Mais ce projet ne se limite pas à la seule réduction

de la facture d'électricité. Cela permet aussi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la pollution lumineuse nocturne. Des études ont en effet montré les conséquences de l'éclairage public de nuit sur la biodiversité entraînant des déséquilibres de la faune. La santé humaine est aussi affectée avec des symptômes tels que des troubles du sommeil et augmentation du stress.

Ces coupures de courant seront mises en place dans un 1<sup>er</sup> temps sur le village de Saint-Ybars (dès le 27 mars prochain) puis seront progressivement étendues à tous les luminaires de la commune.

Période	Horaires de coupure
<b>Heures d'hiver :</b> du mois d'octobre (changement d'heure) au mois de mars (changement d'heure)	23 h à 6 h le matin <i>(éclairage avant 23 h et après 6 h du matin)</i>
<b>Heures d'été :</b> du mois de mars (changement d'heure) au mois d'octobre (changement d'heure)	Minuit (0 h) sans rallumage le matin <i>(éclairage avant minuit uniquement)</i>



*Exemple de signalétique indiquant l'extinction de l'éclairage public*





Sur la commune, il y a au total 198 points lumineux, dont certains mis en place lorsque le coût de l'énergie était très faible, ils ne paraissent aujourd'hui pas nécessairement utiles. Dans un 2<sup>e</sup> temps, des ajustements voire suppressions localisées de points lumineux pourront être envisagés par la municipalité.

### Et la sécurité dans tout ça ?

Comme l'indique la commune de Tarascon sur Ariège : « Si l'extinction des points lumineux peut donner aux habitants un sentiment d'insécurité, il ne s'agit que d'un sentiment et non d'une réalité. Nous bénéficions du retour d'expérience de nombreuses villes et communes en France mais aussi et surtout à proximité et leurs retours sont très clairs : il n'y a aucun impact sur les actes de délinquance. Pour les cambriolages il en va de même, si l'on s'appuie sur les statistiques, on se rend compte que la grande majorité des cambriolages a lieu en journée. Par ailleurs, la mairie travaille en étroite collaboration avec la gendarmerie quant à la sécurité publique et la mise en place de cette réduction de l'éclairage public. Cette nouvelle gestion s'inscrit dans une démarche d'avenir et poursuit des enjeux économiques et environnementaux à court, moyen et long terme : réduction des dépenses d'une part et amélioration de l'empreinte carbone d'autre part, car l'éclairage augmente la pollution atmosphérique (qui joue sur l'effet de serre). »

Une réunion publique d'information sera organisée en début d'année dès que la situation sanitaire le permettra.

## CULTURE, LOISIR ET COMMUNICATION

Nous sommes très heureux de vous retrouver dans cette nouvelle édition et pouvoir partager avec vous nos différents projets.

Tout d'abord, la crise sanitaire étant un peu derrière nous, nous allons pouvoir enfin, partager des moments conviviaux tant attendus.

À ce titre, toute proposition de votre part est la bienvenue !!! Plus nous serons, plus nous réaliserons de belles choses.

Concernant la partie loisir, la commission a mis en place, en partenariat avec le club de tennis Arize-

Lèze et l'école de Saint-Ybars, la possibilité à nos enfants (et aussi aux parents) de pratiquer ce sport,

**Festival** **Tourisme**  
**CULTURE** Animations fêtes locales  
**Théâtre** **Internet** **Peinture**  
**Randonnée** **LOISIR** **CONCERTS**  
**Danse** **ÉVÉNEMENTIEL** **Cirque** **Tennis**  
**COMMUNICATION**  
Apéritifs concerts **BIBLIOTHÈQUE**

et ainsi faire revivre le terrain de Saint-Ybars.

Merci à ce titre à M. Samson, M. Billot et M. Quiniou, dirigeants du tennis club, pour leur investissement.

D'autres projets sont à l'étude, soirées à thèmes, activités enfantines (théâtre), journées citoyennes, organisation de loto...

**Le 15 août 2021, la municipalité nous a proposé de découvrir le spectacle de la compagnie "Toron Blues" : "Chienne et Louve".**

Ce moment a été un pur bonheur de partage et de féerie grâce aux talents de Clémentine LAMOURET et d'Elsa CAILLAT, qui nous ont fait entrer dans un monde imaginaire.

Cette animation, mélange de conte et d'acrobaties a séduit un public important qui était au rendez-vous de ce beau moment de convivialité. Un grand merci aux artistes et au public !!!

Merci encore à tous les membres de la commission pour leur dévouement et à vous tous et vos familles, très bonne année 2022

Catherine FASSEUR, vice-présidente de la commission Culture, Loisir, Communication

## GROUPE DE TRAVAIL ADRESSAGE

Un article sur ce sujet est déjà paru dans le Trait d'Union Eparchois n°39 de juillet dernier. Cet article décrivait les raisons ayant conduit la mairie à lancer cette démarche « d'adressage ».

Les étapes clés de la démarche sont les suivantes :

Étapes de la démarche		Avancement
1	<b>Recensement</b> et identification de l'ensemble des voies	Terminé
2	<b>Dénomination</b> de l'ensemble des voies de la commune	Terminé
3	<b>Numérotation</b> de toutes les habitations et locaux situés sur ces voies	Terminé
4	<b>Transmission</b> du dossier d'adressage <u>par la mairie</u> à tous les services publics intervenants sur la commune (Cadastre, Service national d'adresse, La Poste, SDIS, gendarmerie, gestionnaires de réseaux, etc.)	Prévu début 2022



5	<b>Information</b> des habitants (réunion publique, Transmission du certificat d'adressage) Chaque habitant affecté par un changement de son adresse devra ensuite effectuer les démarches de mise à jour de son adresse (banque, assurance, téléphone, électricité...)	Début 2022
6	<b>Pose des plaques</b> de voies et des numéros (pose à la charge de la mairie).	Début 2022

La préparation du nouvel adressage en nous appuyant sur l'expertise de La Poste est arrivée à son terme. À ce jour, les étapes 1 à 3 (recensement, dénomination et numérotation) sont terminées. Le conseil municipal du 10 novembre 2021 a approuvé la dénomination des voies proposées par le groupe de travail.

La mise à jour et la création des nouvelles adresses par La Poste dans la base d'adresses nationale a été faite en décembre 2021.

Dans cet article nous allons faire un point complet sur la dénomination des différentes voies sur la commune, ainsi que sur les choix effectués qui ont conduit à compléter la numérotation ou à renuméroter complètement certaines des rues du village.

En effet, la numérotation dans le village même et la résidence des Naudettes est parfois incohérente ou absente et certaines habitations ne sont pas domiciliées sur la bonne rue.

### DÉNOMINATION DES DIFFÉRENTES VOIES

Cette dénomination est présentée sur 3 cartes successives :

- ⇒ la 1<sup>re</sup> concernant toutes les voies de la commune (hors village et lotissements),
- ⇒ une 2<sup>e</sup> carte avec le village et les lotissements,
- ⇒ et enfin une 3<sup>e</sup> carte correspondant à un zoom sur le village même.

#### Dénomination des voies à l'extérieur du village (carte 1) :

Sur les extérieurs du village, une même route pouvait avoir différents noms selon le nom du lieu-dit situé à proximité. De plus, il y a souvent une différence notable entre les noms d'usage que nous utilisons couramment et les noms divers et variés donnés sur les différents documents cartographiques (cadastre, carte IGN, Google Maps, Mappy, Viamichelin, Tom-Tom, etc.).

Pour que l'adressage soit fiable, il faut que chacune des voies porte un nom unique sur la totalité de son tracé et que ce nom unique soit repris et identifié sur l'ensemble des documents cartographiques (cadastre, cartes GPS...).

La dénomination retenue a été réalisée en essayant de rester au plus près des noms d'usage, même si dans certains cas nous avons dû trouver un nouveau nom. Il y avait en effet par exemple 2 routes « d'Escayre ». De même, les noms que nous donnions devaient nécessairement être différents de ceux déjà donnés pour la même route sur les communes voisines ; c'est ce qui nous a conduit à appeler la RD 919 qui relie Lézat au Fossat : « Voie Occitane ».

#### Dénomination des voies des lotissements (carte 2) :

Dans un souci de simplicité, la dénomination adoptée dans chaque cas est celle du nom du lotissement même : « lotissement du Foirail » et « résidence des Naudettes ».

#### Dénomination des voies du village (cartes 2 et 3) :

L'étude des noms des rues et places du village ont montré quelques incohérences que nous avons décidées de rectifier tout en minimisant au maximum les modifications d'adresses susceptibles d'en découler.

Trois points ont ainsi nécessité des ajustements :

1. Le terrain compris entre l'école et la salle des fêtes a été dénommé : « place du Grand Château ». Le village aura ainsi 3 places : la place Eparchoise, la place des Anciens Combattants et la place du Grand Château.
2. Les 2 habitations situées à l'entrée du village avant l'école ne sont pas sur la porte de la Croix d'Auzenac (cadastralement parlant). La rue qui passe devant n'a pas de nom. Mais c'est bien l'adresse qu'elles ont actuellement.

De plus, une même rue ou voie doit disposer d'un nom unique sur son tracé. Or le tracé actuel de la porte de la Croix d'Auzenac est d'un côté, dans la continuité directe de la côte de la Sauveterre et de l'autre, dans la continuité directe de la rue du Grand Château.

Par conséquent (voir plan ci-contre), il a été décidé :

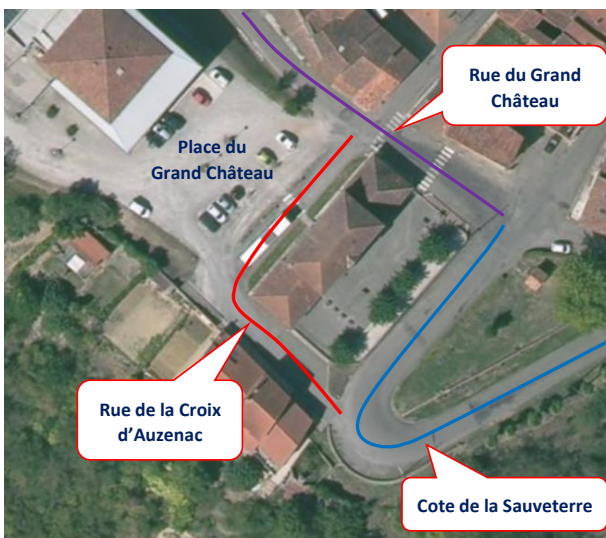
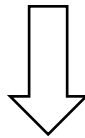
- ⇒ de supprimer le tracé actuel de la porte de la Croix d'Auzenac qui sera intégré pour partie à la côte de la Sauveterre et pour partie à la rue du Grand Château,
- ⇒ de créer la rue de la Croix d'Auzenac sur la voie qu'emprunte les bus qui contourne l'école et passe dans la rue qui ne comportait jusqu'ici pas de nom.



Situation actuelle :



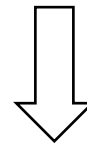
Nouvelle situation :



Situation actuelle :



Nouvelle situation :

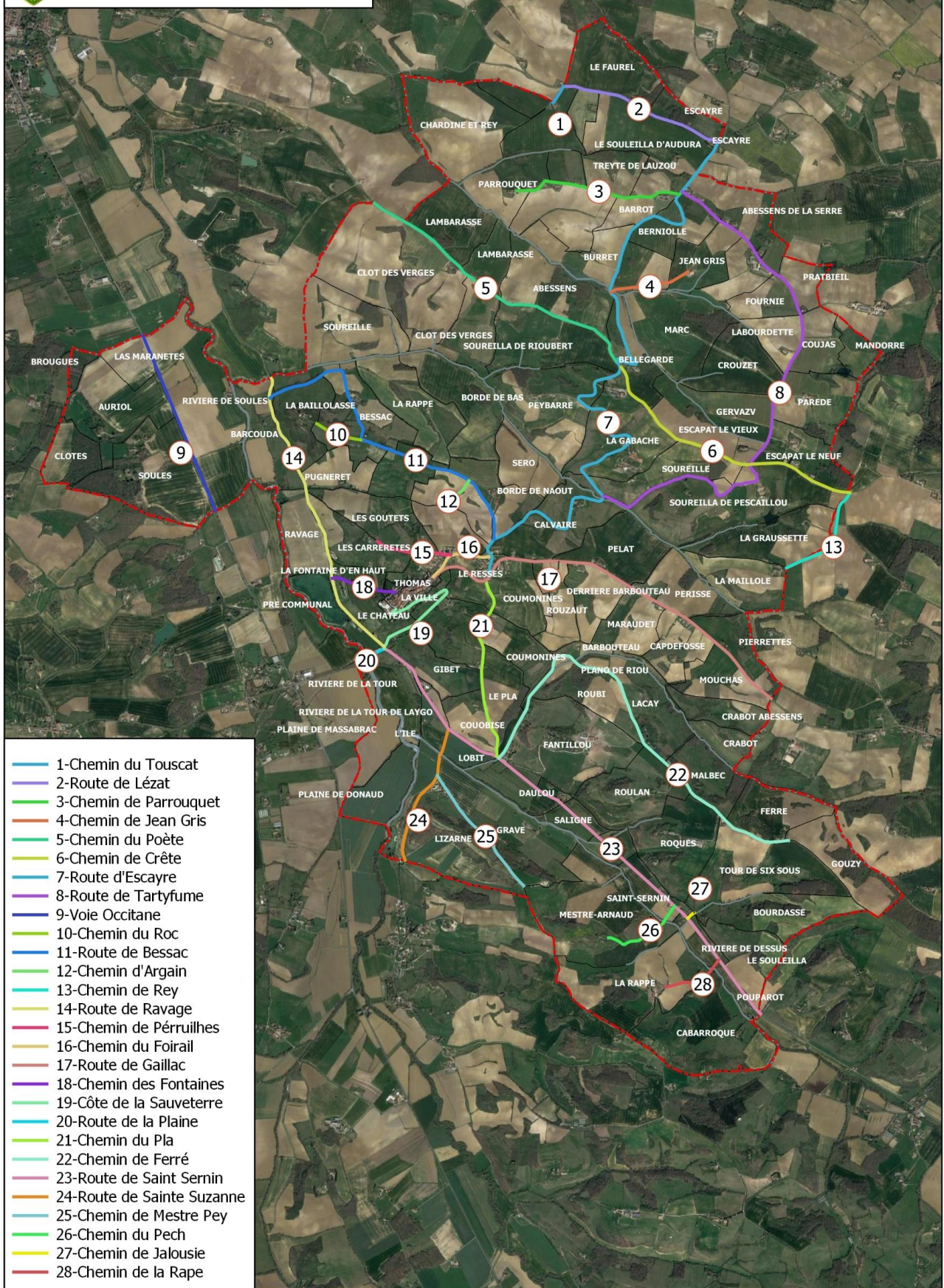


3. Le chemin dit de l'Hôpital ne correspond pas du tout à son tracé réel. En effet, l'usage actuel veut que le chemin de l'Hôpital parte de la promenade de derrière la ville et monte vers le lotissement du Foirail et le chemin de Péruilhès. Or le tracé réel de ce chemin, s'il partait bien de la promenade de derrière la ville, descend en fait vers la route de Ravage.

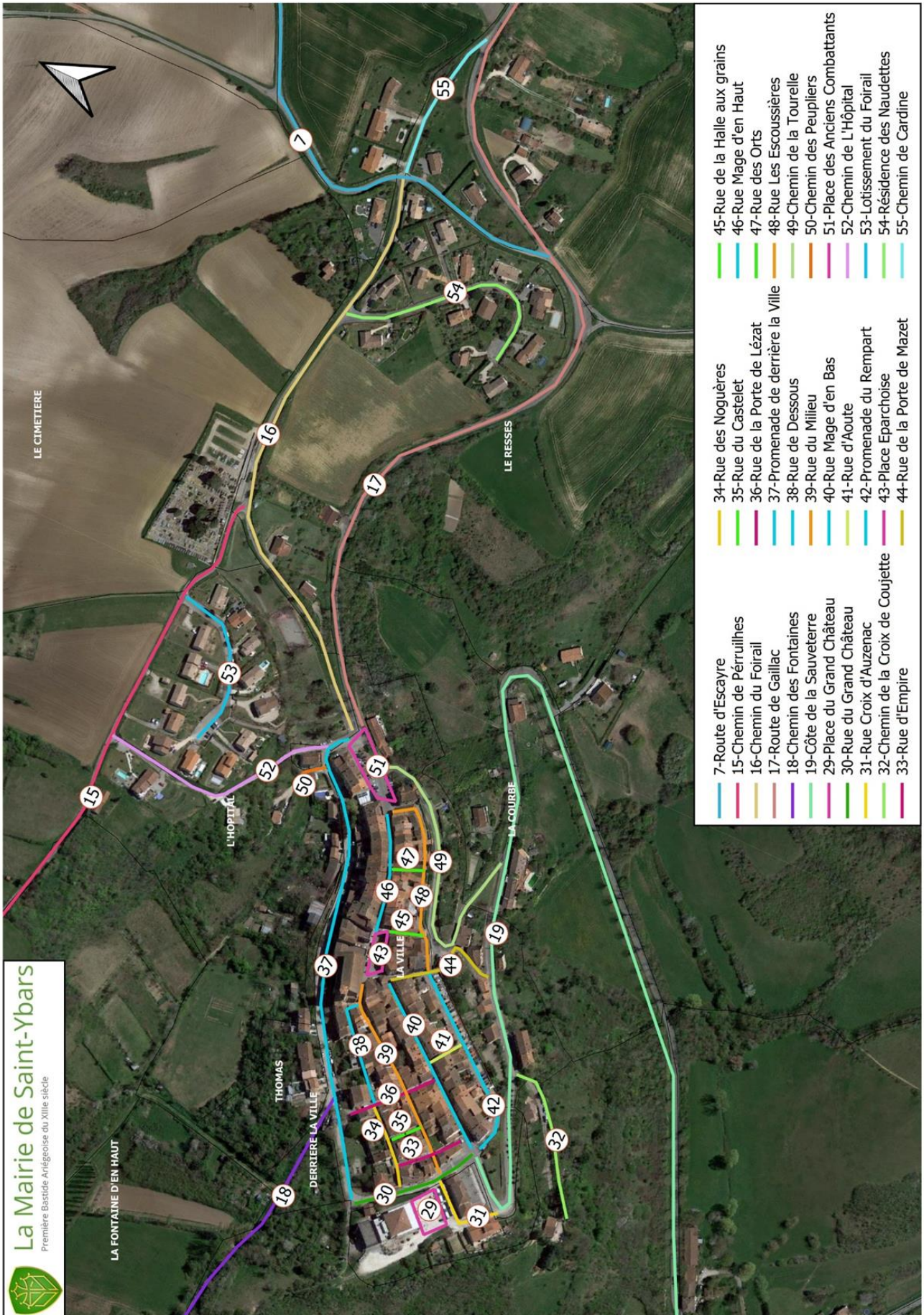
Il a été choisi de maintenir le nom d'usage du chemin montant vers le lotissement du Foirail et le chemin de Péruilhès. Mais une maison étant desservie uniquement par l'ancien chemin de l'Hôpital, il convenait donc de le renommer. Son nouveau nom est ainsi « chemin des Peupliers ».

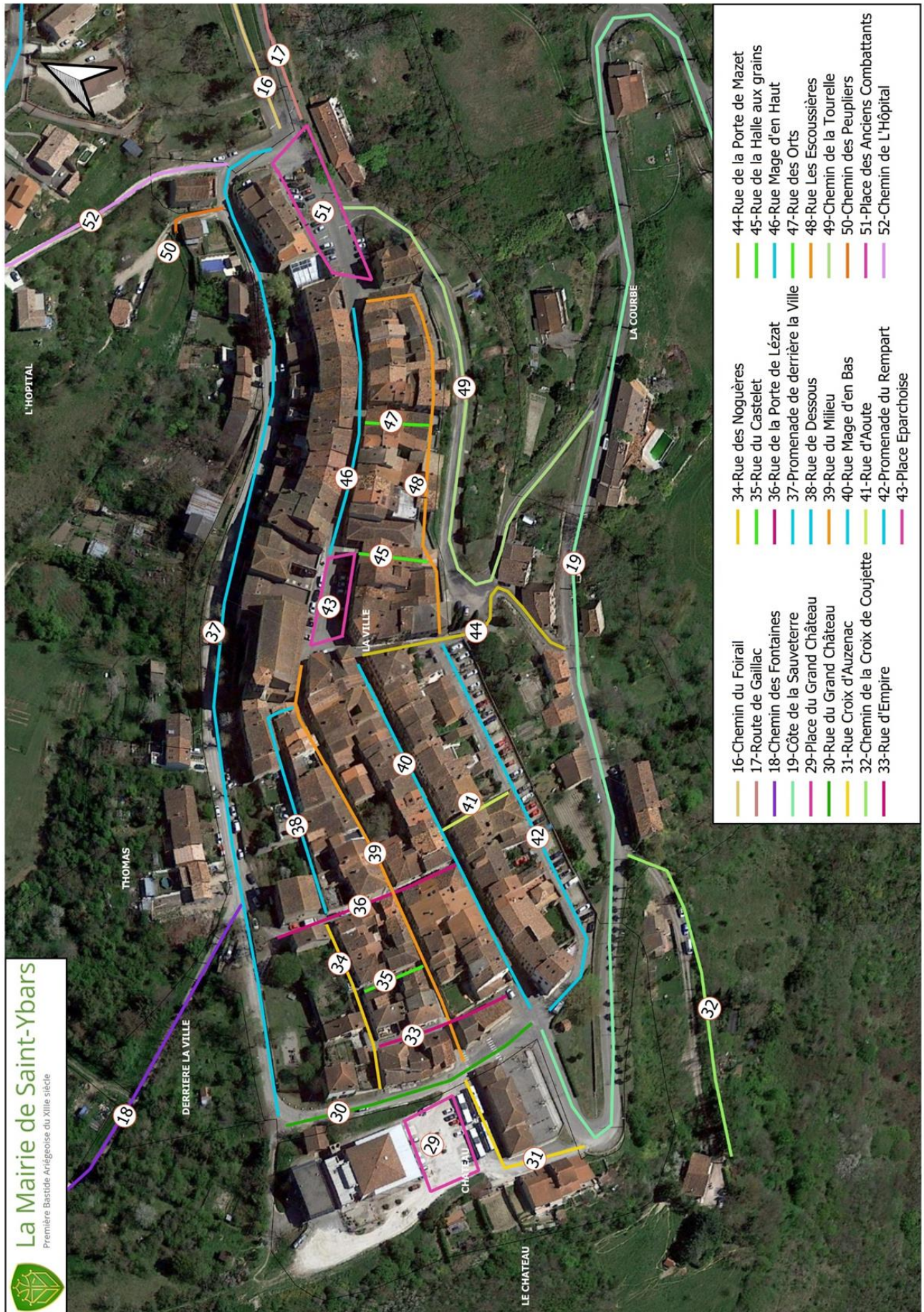


**La Mairie de Saint-Ybars**  
Première Bastide Ariégeoise du XIIIe siècle



- 1-Chemin du Touscat
- 2-Route de Lézat
- 3-Chemin de Parrouquet
- 4-Chemin de Jean Gris
- 5-Chemin du Poète
- 6-Chemin de Crête
- 7-Route d'Escayre
- 8-Route de Tartyfume
- 9-Voie Occitane
- 10-Chemin du Roc
- 11-Route de Bessac
- 12-Chemin d'Argain
- 13-Chemin de Rey
- 14-Route de Ravage
- 15-Chemin de Pérruilhes
- 16-Chemin du Foirail
- 17-Route de Gaillac
- 18-Chemin des Fontaines
- 19-Côte de la Sauveterre
- 20-Route de la Plaine
- 21-Chemin du Pla
- 22-Chemin de Ferré
- 23-Route de Saint Sermin
- 24-Route de Sainte Suzanne
- 25-Chemin de Mestre Pey
- 26-Chemin du Pech
- 27-Chemin de Jalousie
- 28-Chemin de la Rape







### NUMÉROTATION DES DIFFÉRENTES VOIES

#### Les systèmes de numérotation

Deux systèmes de numérotation ont été adoptés :

→ La **numérotation séquentielle** : c'est celle que l'on connaît dans les rues du village (voir ci-dessous la numérotation existante de la rue Mage d'En Haut).



L'application « normale » de cette numérotation est la suivante :

- Les n° pairs sont à droite de la rue en s'éloignant du centre du village.
- Les n° impairs sont à gauche de la rue en s'éloignant du centre du village.

L'application de ce système de numérotation permet aux facteurs et livreurs de se repérer aisément dans les rues. Il a été appliqué (à quelques exceptions près pour limiter les changements d'adresses) sur la totalité du village et des lotissements.

→ La **numérotation métrique** : Cette numérotation consiste à numéroter une habitation par sa distance par rapport au début de la voie ; début qui se trouve toujours à l'extrémité de la voie située en direction du village. De même, les maisons situées à droite de la route auront des numéros pairs et les maisons situées à gauche de la route auront des numéros impairs.

Par exemple, si la première maison se situe à 50 mètres du début et à droite de la route, elle portera le numéro 50 et si la demeure voisine en est à 80 mètres mais à gauche de la route, elle arborera le numéro 81 et non le numéro 52 (ou 51). Ce système permet de numéroter de nouvelles constructions au fur et à mesure sans être obligé de créer des numéros bis ou ter.

A l'extérieur du village et des lotissements, toutes les habitations ont fait l'objet d'une numérotation métrique.

#### Précision sur les choix retenus pour la numérotation séquentielle du village

La numérotation existante dans le village a consisté à numéroter chacune des habitations uniquement au droit de leur porte d'entrée usuelle. Or la plupart des habitations du village sont traversantes et donnent donc sur 2 rues distinctes.

Ainsi lorsqu'une habitation est scindée en deux, la 2<sup>e</sup> habitation qui a sa nouvelle entrée sur « l'autre rue » ne dispose alors pas de numérotation « officielle ». Des numéros sont alors donnés au cas par cas sans réelle cohérence avec les autres numéros de la rue et sans prendre en compte que d'autres adresses pourraient également devoir être rajoutées à moyen ou long terme ce qui pourrait alors obliger à créer des numéros bis, ter, quater...

La municipalité a souhaité se projeter dans l'avenir et mettre en place un adressage « complet » qui permettra de prendre en compte les évolutions susceptibles de survenir dans le village dans 10, 20 ou 30 ans. Ainsi, la totalité des portes de garage et portes secondaires ont également été numérotées. Chacune d'entre elles étant susceptible un jour de devenir l'entrée d'une nouvelle habitation ou d'un appartement indépendant.

De même, cela ouvre la possibilité aux habitants qui le souhaiteraient de changer d'adresse « postale ». En effet, par exemple un habitant domicilié jusqu'ici rue Mage d'en bas pourrait souhaiter pour des raisons pratiques que son adresse « officielle » se trouve sur la promenade du Rempart.

#### Les conséquences des choix effectués sur la numérotation séquentielle du village et des lotissements

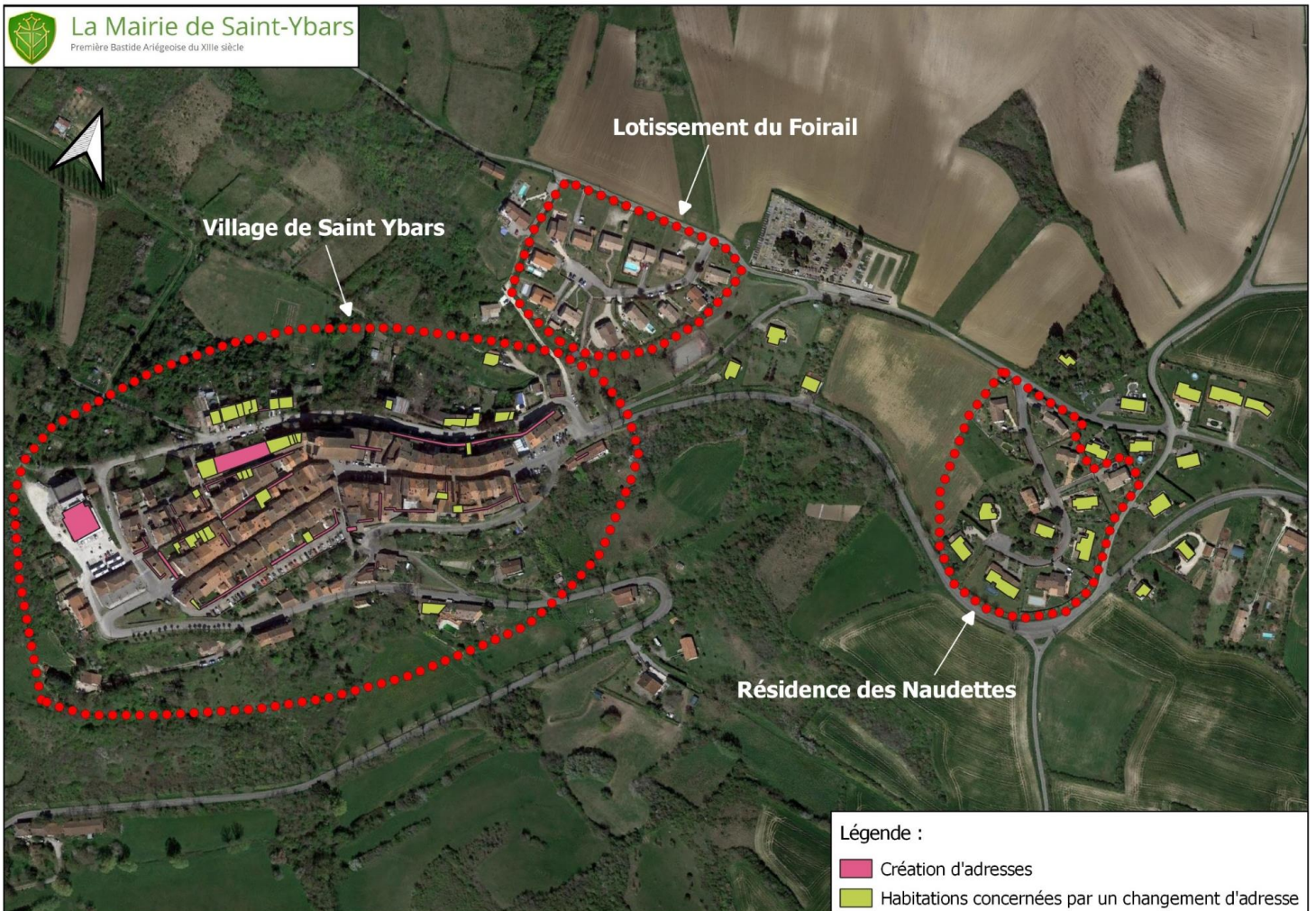
Les cartes en pages suivantes permettent d'identifier par un code couleur les habitations et bâtiments qui vont faire l'objet :

- d'un changement d'adresse (couleur verte) du fait des renumérotations effectuées ;
- d'une création d'adresse « officielle » auprès du service national des adresses (couleur magenta). Ces adresses correspondent soit à des habitations existantes n'ayant pas encore d'adresse « officielle », soit à de futures adresses potentielles. Seules les façades ont été identifiées sur plan puisqu'elles correspondent dans la plupart des cas à des habitations ayant déjà une adresse dans « l'autre rue ».

# Le trait d'union éparchois



Une même habitation ne peut disposer de 2 adresses différentes. Les numérotations complémentaires effectuées permettent seulement aux propriétaires le désirant de « changer » d'adresse, s'ils le souhaitent. Dans le cas ci-dessus, l'adresse utilisée sera soit « rue Mage d'en bas », soit « promenade du Rempart », mais en aucun cas les deux à la fois. Toute modification devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la mairie.









### COMMENT VAIS-JE DEVOIR RÉDIGER MON ADRESSE ?

Dans le village et au niveau des lotissements, vous pourrez continuer à rédiger votre adresse comme vous le faisiez jusqu'ici :

Votre nom  
Le numéro suivi du nom de la rue  
09210 SAINT-YBARS

Pour tous les écarts, comme je vous en ai fait part dans le dernier numéro du trait d'union éparchois, un nom de lieu-dit n'est pas considéré comme une adresse par l'administration. On le constate nettement aujourd'hui avec le départ à la retraite de notre facteur titulaire ! Il est en effet fréquent ces temps-ci que le courrier n'arrive pas dans la bonne boîte aux lettres.

Une adresse est obligatoirement constituée par un « nom de voie » et un « numéro ». Mais vous pourrez tout de même conserver dans votre adresse, si vous le souhaitez, le nom de votre habitation ou celui du lieu-dit !

Votre adresse se rédigera alors comme suit :

Votre nom  
Nom de votre maison ou du lieu-dit  
Le numéro suivi du nom de la route  
09210 SAINT-YBARS

### QUAND VAIS-JE CHANGER D'ADRESSE ?

Le changement d'adresse, pour ceux qui seront concernés, n'interviendra pas avant **fin du premier trimestre 2022**.

### QUELS ORGANISMES DEVRONT ÊTRE PRÉVENUS DU CHANGEMENT D'ADRESSE ET PAR QUI ?

La Poste est déjà au courant puisque c'est elle qui s'est chargée de la mise à jour de l'adressage.

La mairie transmettra le dossier d'adressage complet à l'ensemble des services publics intervenants sur la commune : le service du cadastre, les services de secours, les gestionnaires de réseaux, la communauté de communes Arize-Lèze, etc.

Elle vous transmettra également directement le « **certificat d'adressage** » vous concernant que vous devrez ensuite faire suivre aux différents organismes (banque, assurance, téléphone, électricité...).

Vous pourrez utiliser le site internet suivant pour déclarer simultanément votre changement d'adresse auprès de la plupart des services :

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193)

Attention, bien préciser qu'il s'agit d'une modification administrative d'adresse.

### Liste des organismes à prévenir d'un changement d'adresse

- Le fournisseur d'électricité ;
- Le fournisseur de gaz ;
- Le fournisseur d'eau et d'assainissement ;
- Le fournisseur d'accès au téléphone et à internet ;
- Les impôts ;
- La CPAM ;
- La CAF ;
- La banque ;
- L'assurance maladie ;
- L'assurance habitation ;
- L'Agence Nationale des Titres Sécurisés pour la carte grise ;
- Le service public pour la carte électorale ;
- L'Urssaf ;
- Le Pôle emploi ;
- Les abonnements loisirs ;
- Le cas échéant, l'école.

### QUI METTRA EN PLACE LES PANNEAUX ET LES PLAQUES ?

La commune s'occupera de la mise en place des panneaux indiquant les nouveaux noms de routes et les numéros des habitations.

Attention, la numérotation est à la charge de la commune à la première installation seulement. Par la suite, le propriétaire est chargé de son entretien et de son renouvellement le cas échéant.

Dans le village et la résidence des Naudettes, les habitations qui changeront de numéro du fait des renumérotations effectuées verront la nouvelle plaque mise en place à la place de celle existante. L'ancienne plaque pourra être conservée avec le chiffre barré sur la boîte aux lettres par exemple, afin que le facteur puisse tout de même délivrer le courrier à la « bonne adresse » tant que tous les organismes n'auront pas pris en compte la nouvelle adresse. Par la suite, le propriétaire sera libre d'enlever l'ancienne plaque.

Dans les écarts, la plaque avec le numéro sera apposée sur la boîte aux lettres et non sur la maison.

### OÙ DOIT SE TROUVER MA BOÎTE AUX LETTRES ?

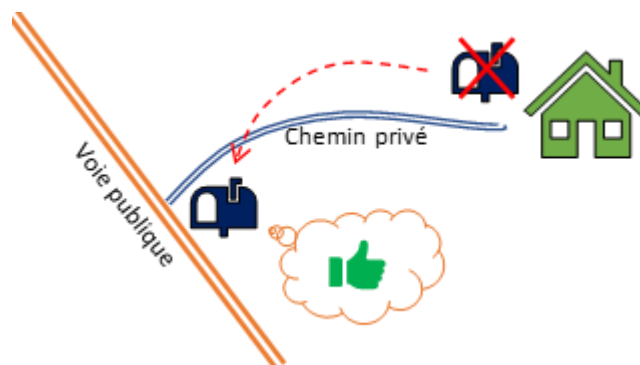
Dans le village, on ne peut pas être domicilié dans une rue et avoir sa boîte aux lettres dans une autre rue. C'est logique et c'est déjà le cas ... pratiquement partout. Sauf exception au cas par cas, la boîte aux lettres doit obligatoirement se trouver sur la façade à l'adresse indiquée.



Dans les écarts, chaque habitation devra disposer d'une boîte aux lettres, même ceux qui n'en ont toujours pas et qui se font déposer le courrier directement chez eux... La réglementation en vigueur interdit en effet aux facteurs de pénétrer dans une propriété privée et a fortiori dans une maison en l'absence des occupants !

La boîte aux lettres doit être mise en place en limite du domaine public, c'est-à-dire en bordure de chemin rural, voie communale ou route départementale au niveau du chemin d'accès à votre habitation même si l'habitation est éloignée. Si vous avez des doutes sur l'emplacement vous pouvez solliciter directement vos élus.

Une réunion publique sera organisée en début d'année si les conditions sanitaires le permettent.



## ...FLASH INFO...FLASH INFO...FLASH INFO...FLASH

### LES DEMANDES D'URBANISME

#### CE QUI CHANGE À PARTIR DE 2022

Le Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU) du Conseil Départemental de l'Ariège propose le téléservice pour les autorisations d'urbanisme : cela consiste pour vous à déposer en ligne des demandes d'urbanisme. C'est « **LA SVE Urbanisme** », la saisie par voie électronique.



#### Qu'est-ce que la « SVE Urbanisme » ?

C'est un téléservice pour le traitement dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Il est donc maintenant possible de déposer vos demandes d'urbanisme par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://sve.sirap.fr>

Après avoir créé votre profil, vous pourrez générer une demande d'urbanisme et suivre vos dossiers ainsi déposés.

La présente téléprocédure est mise à disposition des personnes physiques ou morales souhaitant déposer une demande d'urbanisme sur une commune adhérente au SDIAU, et uniquement ces communes, dans le cadre réglementaire.

#### IMPORTANT

*Cette téléprocédure est gratuite et facultative. Cependant, tout dépôt électronique doit être obligatoirement effectué via ce téléservice.*

*Toute saisie par voie électronique effectuée par un autre moyen, concernant une demande couverte par la téléprocédure, ne serait par conséquent pas prise en compte.*

*Le dépôt et le suivi des dossiers est également possible physiquement aux mairies adhérentes au SDIAU aux horaires d'ouverture au public, ou par voie postale aux adresses des communes adhérentes.*



### *Sont concernés :*

- Le dépôt des autorisations d'urbanisme
- la modification, la complétude du dossier en cours d'instruction
- la notification par l'administration de la lettre du premier mois
- la notification par l'administration des avis de services
- la notification par l'administration de la décision

En cas d'indisponibilité du service, l'administration se réserve le droit de notifier les décisions et autres lettres par voie postale ou par email.

### *Comment fonctionne ce service ?*

Tout d'abord il vous faudra procéder à la **création d'un compte spécifique** en complétant les renseignements demandés.

L'authentification inclut la **transmission d'une adresse de messagerie**. Celle-ci sera utilisée par la collectivité pour les échanges avec la personne utilisant la téléprocédure, appelée l'utilisateur.

**L'utilisateur choisit un mot de passe confidentiel**. Celui-ci doit être composé de huit caractères ou plus dont au moins une lettre et un chiffre. **L'utilisateur doit conserver son identifiant et son mot de passe** qui lui seront utiles pour tout accès à son compte personnel et aux services qui y sont liés.

En plus du demandeur de l'autorisation, d'autres utilisateurs sont autorisés à créer un espace personnel :

- le déposant, s'il est différent du demandeur (ex : architecte) ;
- la personne autre que le demandeur, si elle est différente du déposant (ex : maître d'œuvre, notaire, mandataire).

### *Quelques recommandations dans l'utilisation de ce service :*

Chaque pièce doit faire l'objet d'un dépôt dans un fichier distinct. Une pièce correspond aux différents documents listés dans les formulaires Cerfa.

Par exemple : Le plan de situation est une pièce.

Si votre dossier comporte 8 pièces (1 Plan de situation, 1 plan de masse, 1 plan en coupe, 1 plan des façades, 1 notice, 1 insertion du projet, une photo de l'environnement vu de près et 1 photo de l'environnement vu de loin), il convient alors de déposer 8 fichiers. Une pièce peut comporter plusieurs pages. Ainsi, les plans des façades avant / après peuvent être sur 2 pages mais ne constituer qu'un seul fichier.

Les types de formats et la taille (volume) des pièces admises à transiter par le téléservice sont les suivantes : PDF, JPEG, PNG taille maxi 10 Mo par format.

Chaque fichier versé doit être exploitable et lisible pour permettre une instruction de qualité.

En cas de fichiers de très grande taille, l'utilisateur doit prendre contact avec le service instructeur afin de prendre les dispositions nécessaires.

***L'administration met en œuvre les conditions d'envoi des accusés de réception et d'enregistrement qui font suite aux envois électroniques des utilisateurs.***

Après transmission de la demande, un **Accusé d'Enregistrement Électronique (AEE)** est immédiatement envoyé à l'adresse électronique enregistrée. Il mentionne la date de réception de l'envoi sur le guichet. (Il s'agit de l'équivalent d'un accusé de réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception).

Si, cet accusé d'envoi électronique (AEE) n'est pas fourni dans le délai d'un jour ouvré, l'utilisateur doit considérer que sa demande n'a pas été prise en compte pour défaut de fonctionnement de son adresse électronique.

L'utilisateur reçoit à l'adresse électronique enregistrée, dans les 10 jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le service instructeur compétent, l'**Accusé de Réception Électronique (ARE)**. Il s'agit de l'équivalent du récépissé de dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Cet accusé de réception comporte obligatoirement les mentions suivantes :

- La date de réception de l'envoi électronique
- Le numéro d'enregistrement de sa demande

L'accusé d'enregistrement électronique et l'accusé de réception électronique sont adressés à l'utilisateur sur le mail ayant servi à créer son compte sur le téléservice.

### *Comment s'effectuent les échanges relatifs à la demande entre l'utilisateur et l'administration ?*

Lorsque la demande par saisine est incomplète, l'administration indique à l'utilisateur par **une lettre du 1<sup>er</sup> mois** les pièces et les informations manquantes exigées par la réglementation en vigueur, ainsi que le délai fixé pour la réception de ces pièces et de ces informations.

Au terme de la réception de toutes les pièces et informations manquantes dans le délai fixé, l'administration pourra communiquer à l'utilisateur ou son représentant le délai d'instruction de sa demande.

La lettre du 1<sup>er</sup> mois et la décision pourront être adressées à l'utilisateur via le téléservice, via un courriel ou par voie postale.

***L'administration garantit les conditions de mise en œuvre du téléservice afin que le droit de l'utilisateur de saisine par voie électronique soit effectif.***

Le service est disponible 7 jours sur 7 et 24H sur 24 (sous réserve d'incident, de maintenance, ou autre motif jugé nécessaire...).

Les termes des présentes conditions peuvent être amendés à tout moment en fonction des modifications apportées au téléservice, de



l'évolution de la législation ou de la réglementation, ou pour tout autre motif jugé nécessaire.

**L'administration s'engage à collecter et traiter les données de l'utilisateur via la téléprocédure conformément à la loi informatique et libertés** dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018 et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, dit RGPD, applicable depuis le 25 mai 2018.

Il est également rappelé à l'utilisateur que les données pourront être consultées par toute personne en faisant la demande dans le cadre du droit d'accès aux documents administratifs une fois la décision rendue

### Quels sont les droits et obligations des usagers ?

L'utilisateur s'engage à :

- communiquer une adresse électronique valide qui servira aux échanges avec l'administration
- ne fournir que des informations exactes, à jour et complètes ;
- signaler dans les meilleurs délais au service compétent tout incident de sécurité (piratage, vol de moyen d'authentification, usurpation d'identité, virus, etc.) qui nécessiterait de prendre des précautions particulières ;
- ne pas porter atteinte au système de traitement automatisé des données (STAD).

Conformément aux articles du RGPD 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, **vous pouvez exercer votre droit d'accès et de portabilité aux données** vous concernant, les faire rectifier, les faire supprimer en contactant de préférence par voie électronique ou par voie postale en écrivant au maire de votre commune.

**Toute fausse déclaration** s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-6 du Code Pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

**Les demandes abusives**, notamment par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique, ou **les envois à caractères frauduleux** susceptibles de porter atteinte à la sécurité des systèmes d'information ne feront pas l'objet de réponses par la commune, conformément à l'article L.112-11 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

L'administration se réserve le droit de prendre toute mesure propre à faire cesser tout comportement qui contreviendrait aux conditions générales d'utilisation.

La commune se réserve le droit de prendre toute mesure lui semblant adéquate à l'encontre de tout usager contrevenant aux dispositions de la législation en vigueur ou des présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU). Ces mesures peuvent comprendre notamment un ou plusieurs avertissements adressés à l'utilisateur en cause, son exclusion du téléservice ou des actions en justice.

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

En cas de différends concernant l'exécution et l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation, les parties s'engagent à régler leur litige à l'amiable.

À défaut, les autorités administratives et judiciaires géographiquement compétentes pourront être saisies.

## COLONISATION DE NOTRE COMMUNE PAR LE MOUSTIQUE TIGRE

Pour donner suite au dernier bulletin municipal dans lequel un article de fond a été développé sur le moustique tigre, nous vous proposons de partager avec vous de nouvelles informations transmises tout récemment par l'ARS Occitanie. Voici donc un extrait de ces informations concernant directement notre commune.



**IMPORTANT :**

Dans le cadre de la lutte anti-vectorielle une surveillance entomologique est organisée par l'ARS Occitanie.

Communes concernées		
ARTIGAT	LA-BASTIDE-DE-LORDAT	SAINTE-SUZANNE
BEZAC	LABATUT	SAINT-YBARS
BRIE	LE VERNET	TEILHET
CAMPAGNE-SUR-ARIZE	LISSAC	THOUARS-SUR-ARIZE
CASTERAS	MONTAUT	TREMOULET
CASTEX	SABARAT	VALS
GAUDIES	SAINT-MARTIN-D'OYDES	
LA-BASTIDE-DE-BESPLAS	SAINT-QUIRC	

Au cours du mois de septembre, le territoire de notre commune a fait l'objet d'une enquête de classement de la part de l'opérateur Altopictus.

Lors de cette enquête, la présence du moustique tigre a été détectée à deux reprises.

De ce fait, Saint-Ybars est désormais considérée comme colonisée par le moustique tigre *Aedes Albopictus*, vecteur d'arboviroses (dengue, chikungunya, zika...).



La présence active de ce vecteur a été confirmée sans qu'il soit possible d'envisager de l'éradiquer.

En conséquence, l'ARS nous recommande d'engager auprès de la population communale des actions de mobilisation sociale afin de limiter la reproduction de cet insecte d'ores et déjà nuisible. De plus il est important de rappeler à tous que lors d'un voyage en zone endémique il est indispensable de se protéger individuellement des piqûres.

Prochainement, sur recommandation de l'ARS nous désignerons un référent communal qui sera la personne ressource assurant le lien entre l'ARS/OPD et la population sur la thématique de la lutte anti-vectorielle.

Le référent a l'avantage de connaître sa commune, les habitants, la configuration des lieux, la présence éventuelle d'activités ou de sites sensibles. Il peut faciliter la mise en place rapide des opérations de démoustication. Dès la connaissance d'un cas de maladie transmissible, le délai de mise en œuvre d'un éventuel traitement autour du lieu fréquenté doit être très court pour stopper la chaîne de transmission.

Connaître les bons réflexes pour éliminer les larves de moustiques chez nous ; comment se protéger des piqûres... Des dépliants sont à votre disposition en mairie pour vous aider à lutter contre ce fléau.

Les services de l'ARS Occitanie restent à notre disposition pour toute information complémentaire.

Pour plus d'informations sur les maladies vectorielles :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/moustique-tigre-3>

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle>

[www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)

## LES TARIFS DES CHALETS ÉVOLUENT



**SAINT-YBARS**  
Pays des portes d'Ariège Pyrénées  
CHALETs LOISIRS – TARIFS 2022



### Chalets individuels de 2 à 5 couchages

- Séjour cuisine avec canapé convertible (2 couchages)
- Chambre avec un lit double (2 couchages)
- Chambre avec 1 lit (1 couchage)
- Salle d'eau (douche à l'italienne)
- Télévision
- Terrasse
- Salon de Jardin
- Barbecue
- Lave-linge collectif



### Tarifs 2022 location chalets

#### Basse Saison

**du 1er Janvier 2022 au 16 Juillet 2022 à 10 h  
et du 20 Août 2022 à 16 h au 31 Décembre 2022**

La nuitée : 50 € (minimum 2 nuits)

La semaine : 180 €

Deux semaines : 300 €

Trois semaines : 400 €

Le mois : 480 €

#### Haute Saison

**du 16 Juillet 2022 à 16h  
au 20 Août 2022 à 10 h**

La nuitée : 60 € (minimum 2 nuits)

La semaine : 350 €

Deux semaines : 650 €

Trois semaines : 900 €

**Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022**

Le mois : 1 100 €



### Séjour

Animaux domestiques acceptés

(Sauf chiens catégories 1 et 2)

Location paire de draps : 10 €

Forfait nettoyage : 50 €

Caution : 350 €



### Réservations

À la mairie de Saint-Ybars

☎ : 05.61.69.18.04 ou 06.16.44.85.92

✉ : [mairie@saint-ybars.fr](mailto:mairie@saint-ybars.fr)

Site web : [saint-ybars.fr](http://saint-ybars.fr)

Paiement par chèque, espèces, chèques vacances





## REPAS LIVRÉS À DOMICILE



Convient à toute personne qui souhaite se faire livrer des repas  
renseignements au  
**06 52 54 73 40**

Différentes formules



Plat	9 €
Entrée + Plat	10 €
Plat + Dessert	10 €
Entrée + Plat + Dessert	12,50 €
Soir Potage/Bouillon + Fromage *	4 €
Pain* 60g	0,30 €

\*uniquement si repas du midi commandé

- Repas varié qui suivent les saisons.
- Les repas sont préparés dans les cuisines de notre restaurant à Saint Ybars.
- Les repas sont en barquettes individuelles à réchauffer.

## HOMMAGE AUX SAPEURS-POMPIERS DE SAINT-YBARS

La cérémonie de la Sainte Barbe, patronne des pompiers, est traditionnellement le moment où les soldats du feu se rassemblent pour un moment convivial, rendre hommage aux forces de secours, et à ceux qui sont morts en service ou au feu.

Malheureusement, compte tenu du contexte sanitaire actuel, cette cérémonie a dû être annulée. Monsieur le maire de Saint-Ybars a tout de même tenu à rassembler les pompiers bénévoles habitant notre commune.

Ils sont au nombre de six et bientôt sept. Un jeune sapeur-pompier Corwyn SCHOTT-BELLO, avec Jean-Philippe ARNOUX, Sylvain SCHOTT, Bendja DUMEZ, Cyril SENTENAC, Vincent DUMAS et Audrey DALENC, de gauche à droite sur la photo, ainsi que Rémy PARENT, chef du centre de secours de Lézat sur Lèze. Un évènement tellement rare et jamais vu qui mérite d'être souligné ! La commune est fière que des Éparchoises et des Éparchois soient engagés bénévolement au service des autres pour sauver des vies. Secours d'urgence aux personnes, accidents de la circulation, incendies, risques industriels et pollution, feux de forêts, protection de la faune, plans d'urgence telles sont leurs missions et souvent au détriment de leur vie.

Un grand merci pour leur disponibilité et leur dévouement au service des autres. Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à Audrey et Jean-Philippe, jeune couple qui vient de s'installer à Saint-Ybars. Tous nos encouragements à Corwyn jeune sapeur-pompier âgé de quatorze ans !





## DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

### NAISSANCES

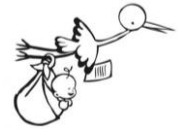
Marin PERRAULT, fils de Jérôme PERRAULT et de Aurélia PALLARES, né le 27 juin 2021

Camilya DESOBRY, fille de Victor DESOBRY et de Noémie SENTENAC, née 02 août 2021

Petite-fille de Ingrid BISCH et Fabrice SENTENAC

Lina KHYER, fille de Abdelfatah KHYER et de Sabrina PANTAROTTO, née le 16 octobre 2021

Cataleya CHARRUE, fille d'Alexandre CHARRUE et de Julie GLASSER-CLOAREC, née le 30 décembre 2021



### DÉCÈS

Paul LAFFONT décédé le 6 juillet 2021 à l'âge de 100 ans.

Monique PERCHET née CARUEL décédée le 13 septembre 2021 à l'âge de 101 ans

Odile de LATOUR née DURAND décédée le 22 septembre 2021 à l'âge de 98 ans

Annie PAILLOU née BRACALI décédée le 31 octobre 2021 à l'âge de 75 ans

Alice ALAUZY née MIROUZE décédée le 02 novembre 2021 à l'âge de 98 ans

Yves BENALET décédé le 14 décembre 2021 à l'âge de 82 ans

Jean-Pascal CAMPAGNE décédé le 15 décembre 2021 à l'âge de 58 ans

Adrienne VIRONNEAU née PORTET décédée le 04 janvier 2022 à l'âge de 81 ans

Pierre CLAVERIE décédé le 11 janvier 2022 à l'âge de 88 ans



### MARIAGES

Cédric BORDES et Clémence GALY, le 24 juillet 2021

Cédric BONNARD et Marine CHAUVEL le 18 septembre 2021



## PROTÉGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT...

### MARCHE DE SENSIBILISATION...

Bienvenue dans cette nouvelle rubrique !

L'idée, issue d'une réflexion menée en commission Culture et Loisir, est de vous proposer tout au long de l'année des actions autour du thème de l'environnement. La première action sera initiée à l'arrivée du printemps avec une « marche de sensibilisation à l'environnement » afin de tous se mobiliser au ramassage des déchets et se sensibiliser au respect de notre environnement. Un des objectifs étant qu'une prise de conscience permette que ce genre de comportement, comme en témoigne cette photo prise en fin de marche dans notre joli petit village, disparaisse peu à peu.



Contact organisation

de cette marche :

Marion Dies au 06 14 13 46 24.

Je reste à l'écoute de vos idées pour lancer des prochaines marches avec de nouvelles thématiques autour de l'environnement comme des balades, cueillette de champignons, découverte de plantes comestibles...





## VIE CITOYENNE

### LISTES ÉLECTORALES : DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS



Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022

Les communes se doivent d'informer les usagers pour favoriser l'inscription des habitants sur les listes électorales.

Depuis 2019, l'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022,

**il est donc possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022**

et non plus nécessairement avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme précédemment.

Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public.

Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

Nous vous rappelons qu'il est impossible de voter sans être inscrit sur les listes électorales, or, il y a 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de « mal-inscrits ».

Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette « mal-inscription », notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a déménagement, la procédure d'inscription est volontaire.

**Toute amélioration du nombre d'inscrits et de la qualité de l'inscription entrainera une réduction de l'abstentionnisme.**

**Pour toute question concernant votre inscription électorale, vous pouvez vous adresser auprès du secrétariat de mairie.**

**Citoyennement vôtre !**

### COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

La météo n'était guère clémente, mais cela n'a pas empêché les habitants et de nombreux enfants de l'école de Saint-Ybars de se rendre au monument aux morts pour célébrer le 103<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

Après le traditionnel dépôt de gerbe, la minute de silence, monsieur le maire a donné lecture de la lettre de Geneviève DARRIEUSECQ ministre déléguée des anciens combattants. Cette commémoration a été aussi marquée par l'hommage de la nation rendu à Hubert GERMAIN dernier des 1038



compagnons de la libération, décédé en octobre 2021 et qui sera, selon le souhait du Général de Gaulle, inhumé au Mont Valérien.

Un hommage a également été rendu aux sept soldats morts pour la France de 2020 à 2021 au Mali.

Pour clôturer la cérémonie, les enfants de l'école communale ont chanté la Marseillaise, accompagnés par la Banda de Saint-Ybars.

Après avoir remercié tous les participants, les enseignants et les élèves, les élus, les anciens combattants, les porte-drapeaux, la banda, monsieur le maire a fait part de sa satisfaction d'avoir pu enfin se retrouver tous ensemble pour cette commémoration après une année sans public.

## VIE ÉCONOMIQUE

### UN NOUVEAU PRATICIEN À SAINT-YBARS

Je m'appelle Morgan Cordelet, je suis coach professionnel certifié et praticien holistique.

J'accompagne les femmes et les hommes dans leur globalité et ayant une volonté de changement, en tra-





vaillant sur le cœur, le corps, le mental et l'esprit.

Originaire de Normandie, mes études m'ont mené dans le Sud-Ouest pour ne plus en repartir.

À travers mes expériences personnelles et professionnelles, j'ai réellement pris conscience que le sens est un facteur clé de motivation. Il nous permet d'agir avec notre cœur pour relever nos défis et vivre pleinement épanouis.

Ainsi en 2020, après 11 ans d'activité dans l'ingénierie aéronautique, j'ai décidé de me reconvertir pour accompagner l'Humain.

Inspiré par des rencontres, des lectures, des conférences, et également grâce à des introspections, en réfléchissant à mes valeurs, à qui je veux vraiment être et à ce qui fait sens pour moi, j'ai décidé d'accompagner celles et ceux qui le demandent.

Il y a quelques mois, j'ai fait le choix de m'installer à Saint-Ybars par besoin de vivre plus proche de la nature, de la montagne, de ma famille, une vie plus saine en accord avec mes valeurs.

*Vous êtes anxieux en pensant à votre avenir ?*

*Vous ressentez un manque de confiance en vous ?*

*Vous vous sentez démotivé ?*

*Vous avez du mal à définir ce dont vous avez vraiment envie ?*

*Vous voulez avancer, évoluer ?*

En tant que coach professionnel certifié, je mets mon énergie au

service de la vôtre pour vous aider à aller de l'avant et vous sentir épanouis ! Écoute bienveillante, questionnement, proposition d'actions et suivi : nous travaillons en partenariat, pas à pas, pour surmonter vos problèmes et concrétiser vos projets personnels et professionnels.

Au-delà du coaching, je vous accompagne également vers le bien-être pour vous relaxer, vous soulager, vous connecter à vous-même, en tant que :

– Praticien Bodhypnosis®

Technique d'hypnose corporelle pour faire taire le mental et l'égo, baisser votre niveau de stress et se connecter à soi pour agir ensuite dans votre intérêt.

– Praticien AromaTouch®

Modelage aux huiles essentielles au service de l'équilibre de votre bien-être physique, émotionnel, mental et spirituel.

– Praticien en magnétisme

– Conseiller en huiles essentielles

Avec ÔsensM, je vous invite à retrouver du sens dans votre vie et reprendre le pouvoir sur votre bien-être et votre santé. Contactez-moi si vous souhaitez en savoir plus.

☎ : 06 83 34 82 25

✉ : [osensmail@gmail.com](mailto:osensmail@gmail.com)



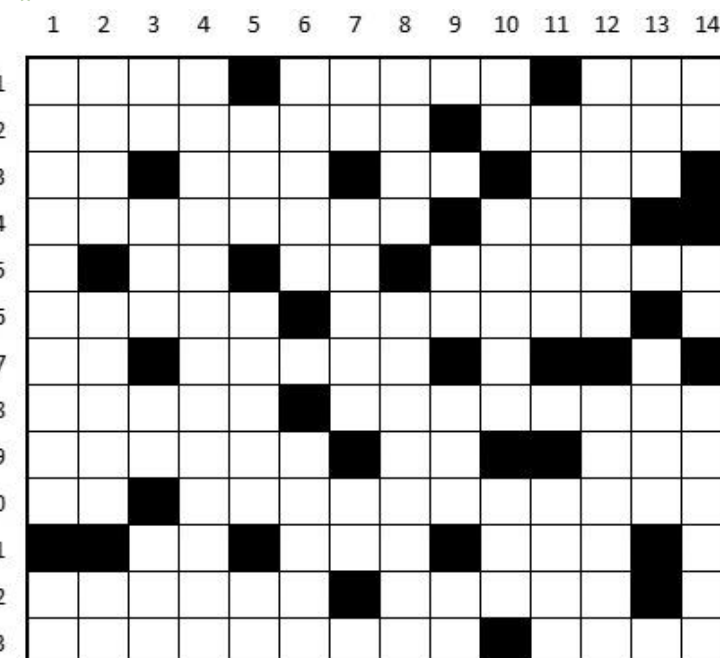
## ...MOTS CROISÉS...

### Horizontal

- 1) Près du bois / Diction / Belle blonde
- 2) Citadelle / paf !!!
- 3) Alien / Surface / A la mode / Bois d'ébéniste
- 4) « ... » a les yeux bleus / Apparue
- 5) Pronom masculin / Forme juridique d'entreprise / se restaurer
- 6) Tâchés / Crénelé
- 7) Durée / Doux
- 8) Utile au pêcheur / opération ++
- 9) Nommera / Génisse / Sans appareil
- 10) Auxiliaire conjugué / Gestions à l'anglaise
- 11) Pronom réfléchi / Tenue d'Eve / Beau service !
- 12) Ville française / Minéral
- 13) Elles vivent de leurs aises / Aller de l'avant

### Vertical

- 1) Soumission / Le silence est d' « ... »
- 2) Petits « ... » d'opéra / Prénom féminin / Note
- 3) En matière de / Ennemi des vampires / Petit saint / Ile de G.B
- 4) Scolaire parfois
- 5) Colère / Laissera quelques gouttes / Soldat étranger
- 6) « ... » Blansec, un vrai personnage / Elle est bien bonne !
- 7) Sert à pleine couture / Tissu élastique / Article contracté



- 8) Continent / Réassimile
- 9) Possessif / Personne non identifiée : John « ... » / pépin
- 10) Entreprise individuelle / Sans besoins / Gigolo
- 11) Arrive / Résonance
- 12) Série de notes / opposées à « acquis »
- 13) Général américain / Un ensemble
- 14) Forme d'être / Belle île / Roi de Pylos ou pingouin



## LE MARCHÉ DE SAINT-YBARS

Tous les vendredis matin entre 9h et 12h,  
nos commerçants dits « de plein vent » vous proposent leurs produits, place Éparchoise, au cœur du village. N'hésitez pas à les rencontrer, ils vous réserveront leur meilleur accueil !  
Vous y retrouverez :

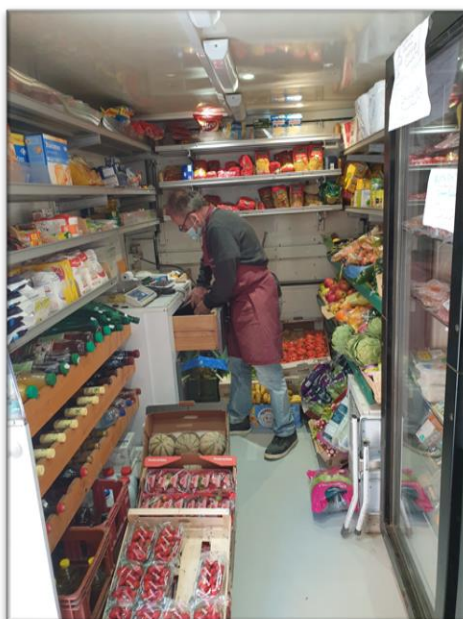
**Un boucher charcutier**, Florent RIZZO

**Un primeur**, Alain BOURLIER

**Un fromager**, « Souris et Cheese » Jérôme GUIRAUD



Tous les mardis matin de 10 h à 11 h,



**Un épicier**, Claude GUERERRO, gare son camion sur la place du village pour vous proposer ses produits.

Il roule aussi par monts et par vaux pour permettre à celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer, de profiter de son épicerie au pied de chez eux. Si vous souhaitez que ses tournées fassent un petit détour par chez vous, appelez-le au **06 84 48 39 87**



# VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

## LA BANDA SE MET AU LA

Pour notre plus grand plaisir, la Banda a pu reprendre ses traditionnelles animations. 11 contrats ont pu être honorés et l'arrivée de 7 nouvelles recrues au sein du groupe n'a fait qu'embellir cette année particulière. La bonne ambiance règne au sein du groupe et la reprise des répétitions le 9 octobre ne fait que lancer la saison 2022. Le nouveau bureau de l'association présidé par Kévin TAPIE et son vice-président Jérôme COURNEIL entend bien tenir ses promesses. Au programme, de nombreux projets tant musicaux que festifs : changement de tenue, organisation de concerts, création d'une fête de la musique dans le village pour l'arrivée de l'été... et bien sûr de nombreuses animations musicales partout sur le territoire !



Les élèves de l'Atelier Musical, concert du 26 juin 2021, crédit photo Banda Los Compañeros

Côté Atelier Musical, le concert du mois de juin a ravi un public nombreux et cette année 12 élèves sont inscrits. Il reste des places pour des cours de flûte traversière et cuivre. Progressivement le petit orchestre reprend du service et sera très prochainement ouvert à tous les musiciens débutants qui souhaitent jouer en groupe.



La Banda Los Compañeros, animation à Caujac 2021, crédit photo Banda Los Compañeros

Pour plus de renseignements sur l'Atelier musical ou sur la banda, contactez-nous au : 06.38.60.98.36 ou suivez notre activité sur nos pages Facebook et Instagram.

## NOS ARTISTES EXPOSENT

Du 17 au 19 septembre dans les locaux de la mairie, les adhérents de l'atelier de dessin et peinture Et p'Art Choix et ses invités ont fait une très belle expo de leurs œuvres des deux années écoulées.

Ce sont plusieurs dizaines de toiles et de dessins qui ont été livrés à l'appréciation des visiteurs pendant ces trois jours en même temps que les Journées du Patrimoine, hasard du calendrier !



Merci à la centaine de visiteurs venus admirer nos œuvres, dès le vernissage.

N'oubliez que l'atelier Et p'Art Choix est ouvert deux samedis par mois de 14h à 17h, place Eparchoise.

## LA BIBLIOTHÈQUE REMPLIT SES ÉTAGÈRES

Amis lectrices et lecteurs,



La bibliothèque municipale de Saint-Ybars a le plaisir de vous informer que cette dernière met à votre disposition une trentaine de nouveautés pour

les adultes, sur un ensemble de 800 ouvrages (roman, thriller, historique, polar). Bien sûr en dehors des incontournables Musso, Bussi, nous privilégions les auteurs locaux comme Bernard Minier dont les intrigues se déroulent entre l'Ariège et Toulouse.



La bibliothèque scolaire s'est enrichie de nombreux ouvrages pour enfants. Ils adorent tout ce qui concerne les animaux, les imagiers les font

rêver. Ils apprécient une nouvelle série de BD Harry Cover, qui prend le contre-pied de Harry Potter, qu'ils aiment lire aussi. Nous avons fait l'acquisition d'histoires qui font peur mais très gentiment. Ces collections s'ajoutent aux collections plus anciennes, roses et vertes bien connues. Enfin, nous disposons de livres appropriés pour les élèves qui commencent la lecture. Nous vous accueillerons en 2022, tout en respectant les gestes barrières (masque et gel obligatoire).

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Les bénévoles de la bibliothèque,  
Patricia et Michel

## ATOUT MÔMES

L'association des Parents d'Élèves "Atout-mômes" a organisé son marché de Noël le vendredi 17 décembre de 16h30 à 19h devant l'école et a également été présente le dimanche 19 décembre au marché de Noël de Saint-Ybars.



Nous avons eu le plaisir de vous voir nombreux, les bénéfices de ces actions profiteront aux différentes manifestations pour les enfants de l'école (goûter, gâteaux de Noël, sorties, carnaval...)

Nous remercions une fois encore toutes les personnes qui ont permis la réalisation de ces marchés de Noël ainsi que la création des articles vendus.

À bientôt sur notre page Facebook APE Atout-mômes

## « AL PLÀNVENGUT » AUTREMENT DIT

### « LA PAUSE ÉPARCHOISE »

C'est un lieu d'accueil, de partage où vous avez la possibilité de prendre un petit café, un thé, une tisane ou un sirop, en terrasse ou à l'intérieur, toujours dans le respect des règles et gestes barrières en vigueur. Notre souhait c'est bien de retisser ce lien social si cher aux villageoises et villageois.

L'équipe associative « VITALITÉ ÉPARCHOISE » est là aussi pour faire découvrir et promouvoir les produits de notre terroir local, comme vous pouvez le constater en venant nous rendre

visite. Dans tous les cas vous y serez les bienvenus ! C'est aussi dans ce même lieu, où chaque jeudi, sur rendez-vous, notre coiffeuse « Adèle et vous » vous propose ses services.

Pourquoi ne pas lancer une « boîte à livres » utilisable à nos heures d'ouverture ! À voir !



Nous espérons élargir nos activités au sein de la commune comme par exemple celle d'étudier la possibilité d'ouvrir un ou deux après-midis par mois pour permettre à nos Anciens, joueurs de

cartes de se retrouver autour d'une table et de « taper la bote » ou jouer une partie de tarot...

Tout cela n'est et ne sera possible qu'avec l'engagement des bénévoles et membres actifs de l'association. Plus celle-ci s'étoffera, plus nous pourrons, dans la mesure des possibles, répondre à l'attente de nos villageoises et villageois.

Par ailleurs, comme vous avez pu l'apprécier, nous remplissons aussi un rôle d'organiseurs d'événements, toujours dans un esprit de complémentarité avec les autres associations qui œuvrent également dans ces domaines à Saint-Ybars.

C'est ainsi que nous avons réalisé notre 1er marché de Noël dimanche 19 décembre dernier. Cela n'a pas été simple avec des règles sanitaires qui évoluent au gré de la pandémie, ennemi n°1 des festivités et de la joie tant attendues par les Eparchoises et Eparchois. Nous vous sommes très reconnaissants de nous avoir encouragés par votre présence sur le marché, les enfants des écoles ont pu « entonner » leurs chants préférés. Arrivé en calèche, le Père Noël n'a pas oublié de faire briller les grands yeux ébahis des petits comme des grands, il a comme à l'habitude, reçu beaucoup de lettres et pour remercier les enfants de leur gentille tendresse, il leur a offert quelques friandises avant son passage la nuit de Noël. La magie de Noël était bien présente ! Autour de nos exposants venus vous proposer leurs produits et créations tout au long de la journée, le groupe « Le Moulin à Paroles » et son orgue de barbarie ont apporté leur touche festive pour le plaisir de tous. Les enfants auront aussi pu profiter d'une





petite promenade en compagnie de nos amis les chevaux de Fantilhou.

L'association tient à vous souhaiter une très bonne année 2022, plus clémente, remplie de joies et plaisirs retrouvés. Que vos projets se réalisent avec en plus, le droit d'espérer que la pandémie nous abandonnera progressivement. Meilleurs vœux à toutes et tous. A très bientôt, associativement vôtre !

Si vous désirez rejoindre l'équipe d'organisation bénévole, n'hésitez pas à contacter le bureau :

Solange VERKINDEREN ☎ 06 87 16 34 41

Agnès MALBREIL ☎ 06 12 17 93 32

Isabelle BÉNAZET ☎ 06 49 72 15 12

Thierry GUILLAUME ☎ 06 42 44 79 61

## VIE PRATIQUE

### LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI NOUS SIMPLIFIENT LA VIE !

**Le traitement des déchets Nouveautés à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021**



#### Le tri des emballages se simplifie !

En octobre dernier une **nouvelle campagne d'extension des consignes de tri** a été diffusée auprès des usagers, en voici les éléments essentiels émanant du service

Relation et Communication Opérationnelle du SMECTOM du Plantaurel.

Nous le mettons à votre disposition si vous deviez vous interroger sur cette thématique essentielle à la protection de notre environnement. Il est une réelle source d'économies nécessaires à son efficacité.

Le site du SMECTOM peut vous apporter un certain nombre de réponses à vos questions, n'hésitez pas à le consulter ! [www.smeptom.fr](http://www.smeptom.fr)

Désormais, vous pouvez déposer dans le bac, sac ou conteneur jaune tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, pots de crème cosmétique, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, ou encore boîtes de poudre chocolatée.

Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre comme toujours.

**En fait, c'est simple ! Si c'est un emballage, il peut aller au recyclage.**

**Surtout, faisons toutes et tous le bon geste, trions tous les emballages !**

Les camions de collecte du SMECTOM vident les contenants et apportent les emballages au centre de tri du Plantaurel. Ensuite, les emballages sont à nouveau triés, cette fois-ci par matériau, puis mis en balles avant d'être expédiés vers les usines de recyclage.

Aujourd'hui, le centre de tri est exploité par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif à Responsabilité Limitée (SCIC ARL) du Plantaurel, dont la majorité du personnel est en EMPLOI D'INSERTION. Cette volonté a pour objectif de créer, de maintenir une activité économique à finalité sociale et environnementale. Le tri se fait manuellement, autour d'un tapis roulant, mais le nombre d'emballages recyclables à capter par les trieurs est limité.

Le tri manuel doit évoluer vers plus de mécanisation pour faire face à la multiplicité des anciens et nouveaux emballages. Ainsi le process du centre de tri se modifie intégralement. Demain, toutes les étapes de tri seront automatisées avec l'installation de machines de tri optique ultramodernes. L'intervention des trieurs se fera sur le CONTRÔLE QUALITÉ. Ce coût d'investissement industriel s'élève à 7,7 millions d'euros. C'est le coût nécessaire pour assurer les volumes à traiter. Cette nouvelle installation produira 4 tonnes d'emballages triés par heure.



# MÉMO TRI

## TOUS LES EMBALLAGES



réserve aux EMBALLAGES uniquement

le petit +  
Bien vider, ne pas laver, ne pas imbriquer.

## LE VERRE



le petit +  
Le verre se recycle à l'infini !

## TOUS LES PAPIERS



le petit +  
Agrafes, trombones et spirales tolérés.

CONTACT : [www.smectom.fr](http://www.smectom.fr) / 05 61 68 02 02



CITEO



Smectom du Plantaurel

## LES EXCEPTIONS AU MÉMO TRI

### DES EMBALLAGES

• Les emballages des déchets dangereux chimiques de la maison



DÉCHÈTERIE



déchèterie

Pots de fleurs, jouets, objets en plastique... ce ne sont pas des emballages ! Donc ça ne va pas dans les contenants jaunes.

### DU VERRE

• Ampoules à filament, vaisselle (verre à boire, assiette, pot fleur)  
• miroir

SE JETENT À LA POUBELLE



• Ampoules basse consommation

BOÎTE RECYLUM

grandes surfaces, magasins de bricolage, ou en déchèteries



### DU PAPIER

• papiers alimentaires,  
• lingettes,  
• papier cadeau métallisé  
• couvertures plastiques des cahiers

SE JETENT À LA POUBELLE



## LE BON TRI, C'EST AUSSI

### LES DÉCHETS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

piquants, coupants et boîtes DASRI



pharmacie

### LES DÉCHETS ORGANIQUES

de la cuisine et du jardin



composteur

### LES TEXTILES

même troués et chiffonnés, conditionnés en sacs !



recup textiles

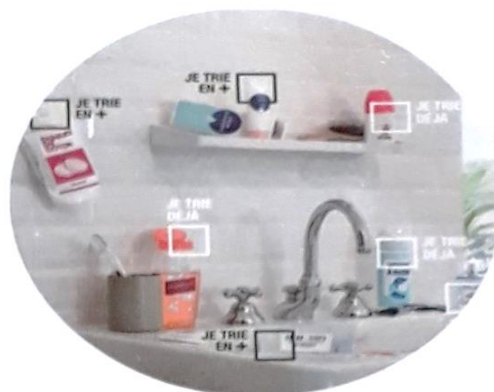
...ET PLEIN D'AUTRES FILIÈRES DE RECYCLAGE SUR [WWW.SMECTOM.FR](http://WWW.SMECTOM.FR)

design graphique : ignis / Plan / Pulpin. Imprimé sur papier recyclé - sept.2021



## DES ASTUCES ESSENTIELLES

### EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI À TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES



## LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI NOUS SIMPLIFIENT LA VIE !

QUELLES SONT LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI ?

Elles sont simples, comme toujours :

- Tous les papiers se recyclent (conteneur BLEU)
- Tout le verre d'emballage se recycle (conteneur VERT)

Et maintenant :

dans les sacs / bacs / conteneurs JAUNES

## TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

QU'EST CE QUI CHANGE CONCRÈTEMENT À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2021

Le pot de yaourt et de crème fraîche, la barquette de beurre, le sachet de pâtes et de riz, les barquettes polystyrène, le tube de dentifrice, etc. pourront être déposés dans les sacs/bacs/conteneurs jaunes.



EST-CE QU'ON POURRA METTRE TOUS LES PLASTIQUES DANS LES CONTENANTS JAUNES ?

Non. **Tous les emballages en plastique se trient et uniquement les emballages.** Il ne faut jamais déposer d'objet dans les conteneurs, quel que soit son matériau (exemples : jouets, vaisselle, stylo...). Les **objets** en plastique vont dans la poubelle noire ou à la déchèterie.

FAUT-IL LAVER LES EMBALLAGES ?

Non. Il suffit de bien les vider. Les laver revient à gaspiller de l'eau.

EST-CE UNE BONNE IDÉE D'EMBOÏTER LES EMBALLAGES LES UNS DANS LES AUTRES ET/OU DE LES COMPACTER POUR GAGNER DE LA PLACE ?

Non. Attention : **imbriquer les emballages les uns dans les autres ou les compacter rend le recyclage impossible !** S'ils sont emboîtés, les emballages sont considérés comme des erreurs de tri parce qu'il n'est plus possible d'identifier la matière de chaque emballage. Le compactage rend difficile l'identification des emballages sur la chaîne de tri.

SI TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT, QUE MET-ON DANS LA POUBELLE NOIRE ALORS ?

Les produits d'hygiène : coton-tiges, hygiène féminine, cotons démaquillants, pansements, couches, masques...

Les petits objets : jouets sans pile et non électroniques, vaisselle cassée, pots de fleurs (en terre cuite ou en plastique), ampoules à filament, etc.

PENSONS AUX DÉCHÈTERIES POUR :


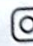

**Cartons volumineux**, piles, **déchets toxiques** des particuliers (emballages vides ou pleins) appareils électriques et électroniques...

ET SI UN DOUTE PERSISTE ?

Contact : **Pôle Réduction des Déchets du Smectom**

**06 74 67 81 06 - 06 07 05 63 32**

RETROUVEZ-NOUS :

[www.smectom.fr](http://www.smectom.fr)  
 Réseaux sociaux     
 @smectom\_reduisons\_nos\_dechets



**Le meilleur des déchets est celui qui n'est pas produit !**  
Pensez : lavable, réutilisable, vrac, Stop Pub.





## SANTÉ PUBLIQUE / ARRÊT CARDIAQUE

### UN DÉFIBRILLATEUR À SAINT-YBARS

### UNE CHANCE DE SURVIE SUPPLÉMENTAIRE !



Qu'est-ce qu'un DAE ?  
Un Défibrillateur Automatisé Externe.

C'est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, il contribue à augmenter significativement les chances de survie.

### Qui peut l'utiliser ?

Il est indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie en utilisant le défibrillateur. C'est ainsi que par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE **toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.**

### Où le trouver ?



Le DAE est installé sous le porche de la mairie, à gauche de la porte d'entrée extérieure. Son emplacement reste visible et facile d'accès pour diminuer au maxi-

mum le délai de prise en charge de l'arrêt cardiaque. Il est installé dans un boîtier pour le protéger des intempéries et est contrôlé périodiquement pour en assurer son bon état de marche.

Comment faire si vous êtes témoin d'un incident nécessitant un défibrillateur ?



Contactez les secours en parlant d'une voix claire et forte, décrivez la situation sans oublier le lieu précis de l'incident.

Ouvrez la porte du défibrillateur en tirant des-

sus, l'alerte visuelle est donnée par le clignotement des voyants rouges.

Saisissez le défibrillateur et rendez-vous auprès de la victime.

Mettez en fonction le défibrillateur en suivant les instructions de celui-ci.

Quel que soit le type de DAE, grâce à une assistance vocale l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas. Le remettre à la mairie après utilisation.



## ADRESSE DU CPI LEZAT SUR LEZE

Caserne des pompiers  
Lieu dit Izam  
09210 LEZAT SUR LEZE  
Téléphone: 05 61 69 13 74  
Fax: 05 61 68 92 66

*CPI : Centre de première intervention*



**112** Europe entière  
**18** Sapeurs-pompiers  
**114** Malentendants (par sms uniquement)  
**15** SAMU  
**17** Police et gendarmerie  
**05 61 77 74 47** Antipoison / Toxicovigilance Région Occitanie



### Liste des dentistes à proximité :

**Jérôme SALEFRANQUE**

09210 Lézat sur Lèze  
☎ : 05 34 02 62 75

**Christophe ALFONSO**

09210 Lézat sur Lèze  
☎ : 05 61 69 30 97

**Nathalie MARCHETTI**

09210 Lézat sur Lèze  
☎ : 05 61 69 46 29

**Anne CALMET**

09210 Lézat sur Lèze  
☎ : 05 61 69 12 73

**Anne GALEY**

09130 Le Fossat  
☎ : 05 61 68 57 76

**Nicolas GUICHARD**

09130 Le Fossat  
☎ : 05 61 68 57 76

### Liste des masseurs kinésithérapeutes à proximité :

**René BARDOU, Xavier VIGUIER**

09210 Lézat sur Lèze  
☎ : 05 61 69 14 96

**Jean-Luc COURET**

09210 Lézat sur Lèze  
☎ : 05 61 68 54 70

**Romain FOUGOUX**

09210 Lézat sur Lèze  
☎ : 05 34 03 15 80 – 06 70 11 31 47

**Jean-Luc ICARD**

09210 Lézat sur Lèze  
☎ : 05 62 24 86 33

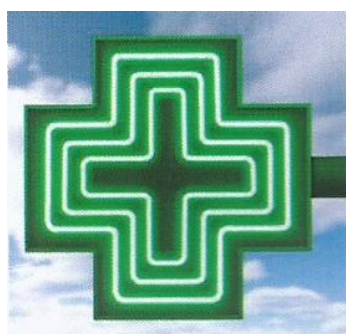
**Sylvie TOUSSAINT**

09210 Lézat sur Lèze  
☎ : 05 61 69 21 21





# Santé et bien-être à Saint-Ybars



## PHARMACIE DU VILLAGE

### Adresse

2 rue Mage d'En Bas

☎ : 05 61 69 09 02

### Heures d'ouverture

Lundi : 14h30 à 19h15

Mardi, Jeudi et Vendredi

09h15 à 12h30

Et 14h30 à 19h15

Mercredi : 09h15 à 12h30 et 15h00 à 19h15

Samedi : 09h15 à 12h30

### Jours de garde en 2022

Du 4 au 10 mars 2022

Du 18 au 24 mars 2022

Du 15 au 21 avril 2022

Du 27 mai au 2 juin 2022

## CABINET MÉDICAL

### Adresse

32 rue Mage d'en bas

09210 Saint-Ybars

### Médecine Générale

Dr Ion TUDOSIE

☎ : 05 61 68 69 12

### Sur RDV

*(par Doctolib ou téléphone)*

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Consultations 08h30-12h30 et 16h00-19h00

Visite à domicile 13h00-15h30

Mercredi consultations 08h30-15h00

Samedi consultations 08h30-12h30

### Cabinet d'infirmières

Marianne, Charlotte, Sylvaine et Stéphanie

☎ : 05 61 69 18 29

### L'Art Zen,

Massages personnalisés, californien, thaï, visage japonais, minceur. Sur RDV

☎ : 07 69 94 27 89

### Praticien en énergie traditionnelle chinoise

M Sylvain SCHOTT. Sur RDV

☎ : 06 64 47 15 99

### Coach professionnel et praticien holistique

Massages - hypnose corporelle - magnétisme

M Morgan CORDELET. Sur RDV

☎ : 06 83 34 82 25





## HORAIRES DÉCHÈTERIES

LES-BORDES-SUR-ARIZE  
LE FOSSAT  
LÉZAT-SUR-LÈZE

du mardi au vendredi  
8h - 12h / 14h - 16h15

Samedi  
8h - 12h / 14h - 17h30



<http://www.smectom.fr/les-services/les-decheteries-344.html>



### Ligne 358 : Le Fossat - Saint-Sulpice - Toulouse

(anciennement ligne 58)

Horaires valables du 25-08-2021 au 31-08-2022

Tous ces services sont réalisés par REGIE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS.  
Tous les véhicules de cette ligne sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

Principaux arrêts desservis en direction de TOULOUSE	Lun	Lun	Lun	Lun		Dim	Lun	Lun	Dim		
	Mar	Mar	Mar	Mar	Sam	et	Mar	Mar	et		
	Mer	Mer	Mer	Mer		jours	Mer	Mer	jours		
	Jeu	Jeu	Jeu	Jeu		Fériés	Jeu	Jeu	Fériés		
	Ven	Ven	Ven	Ven			Ven	Ven			
N° de Service	35812	35814	35816	35802	35870	35852	35804	35872	35824	35878	35854
	(1)	(2)									
Le Fossat (Place)	--	06:18	06:18	--	--	--	--	12:15	--	--	--
Saint-Ybars (Ecole)	06:10	06:30	06:30	06:50	07:30	08:30	12:15	12:27	15:30	16:30	16:30
Massabrac (La Tuilerie)	06:13	06:33	06:33	06:53	07:33	08:33	12:18	12:30	15:33	16:33	16:33
Lezat-Sur-Leze (Halle)	06:18	06:38	06:38	06:58	07:38	08:38	12:23	12:35	15:38	16:38	16:38
Saint-Sulpice-Sur-Leze (Victor Hugo)	06:24	06:44	06:44	07:04	07:44	08:44	12:29	12:41	15:44	16:44	16:44
Beaumont-Sur-Leze (Vignoles)	06:30	06:50	06:50	07:10	07:50	08:50	12:35	12:47	15:50	16:50	16:50
Lagardelle-Sur-Leze (Ravelins)	--	--	--	--	--	08:58	--	--	--	--	16:58
Lagardelle-Sur-Leze (Moulin D'Augé)	06:35	06:55	06:55	07:15	07:55	--	12:40	12:52	15:55	16:55	--
*Labarthe-Sur-Leze (Eglise)	--	--	--	--	--	09:06	--	--	--	--	17:06
*Labarthe-Sur-Leze (Le Canton)	06:40	06:59	06:59	07:19	07:58	09:08	12:44	12:56	15:59	16:58	17:08
*Pins-Justaret (La Cépette)	06:45	07:01	07:04	07:25	08:00	09:10	12:46	12:58	16:01	17:01	17:10
*Roques-Sur-Garonne (Centre Commercial) - (3)	06:52	07:07	07:10	07:35	08:06	09:16	12:52	13:04	16:07	17:07	17:16
*Portet-Sur-Garonne (Centre Commercial) - (3)	07:00	07:14	07:20	07:40	08:13	09:23	12:59	13:11	16:14	17:14	17:23
*Toulouse (Gare Routière)	07:24	07:48	08:00	08:30	08:47	09:48	13:30	13:42	16:47	17:47	17:53

Principaux arrêts desservis au départ de TOULOUSE	Lun	Dim	Lun	Lun	Lun	Lun	Dim	Lun	
	Mar	et	Mar	Mar	Mar	Mar	et	Mar	
	Mer	jours	Mer	Mer	Mer	Mer	jours	Mer	
	Jeu	Fériés	Jeu	Jeu	Jeu	Jeu	Fériés	Jeu	
	Ven		Ven	Ven	Ven	Ven		Ven	
N° de Service	35811	35851	35801	35865	35825	35877	35853	35803	35823
			(1)						
*Toulouse (Gare Routière)	09:00	10:00	12:50	14:00	17:05	17:35	18:10	18:15	18:15
*Portet-Sur-Garonne (Centre Commercial)	09:35	10:25	13:19	14:35	17:45	18:10	18:30	18:45	18:50
*Roques-Sur-Garonne (Centre Commercial)	09:41	10:29	13:23	14:38	17:50	18:15	18:35	18:50	18:55
*Pins-Justaret (Bourassol)	09:46	10:35	13:29	14:44	18:02	18:25	18:40	18:56	19:03
*Labarthe-Sur-Leze (Le Canton)	09:49	10:36	13:33	14:48	18:05	18:30	18:45	19:00	19:07
*Labarthe-Sur-Leze (Eglise)	--	10:37	--	--	--	--	18:47	--	--
Lagardelle-Sur-Leze (Ravelins)	--	10:45	--	--	--	--	18:55	--	--
*Eaunes (Moulin D'Augé)	09:53	--	13:36	14:51	18:10	18:35	--	19:04	19:11
Beaumont-Sur-Leze (Vignolles)	09:57	10:52	13:41	14:56	18:15	18:40	19:02	19:07	19:15
Saint-Sulpice-Sur-Leze (Le Château)	10:05	10:59	13:48	15:03	18:22	18:47	19:08	19:17	19:23
Lezat-Sur-Leze (Halle)	10:10	11:04	13:54	15:09	18:27	18:52	19:13	19:22	19:28
Massabrac (La Tuilerie)	10:16	11:09	13:59	15:14	18:33	18:58	19:18	19:29	19:33
Saint-Ybars (Ecole)	10:17	11:10	14:01	15:16	18:35	19:00	19:20	19:30	19:35
Le Fossat (Place)	--	--	--	--	18:47	--	--	--	--

Les horaires inscrits sur fond gris circulent uniquement en période scolaire.

\* (1) : Ce service ne circule pas durant les vacances scolaires d'été

\* (2) : Ce service circule uniquement en vacances scolaires

\* (3) : Cet arrêt est un arrêt de dépose qui est desservi à la demande



## ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS DE SAINT-YBARS

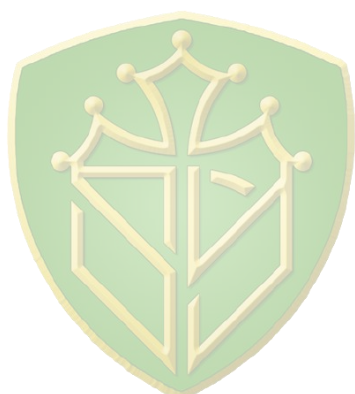
### NOS SERVICES PUBLICS



**L'agence postale communale**  
est à votre service  
pour toutes vos opérations courantes  
(excepté les ouvertures de compte)

Ouverture du lundi au samedi  
de 8h45 à 12h15

☎ : 05 34 01 53 10



### École publique de Saint-Ybars

Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
8h45 - 12h00 et 14h00 - 16h45

Regroupement Pédagogique Intercommunal  
de Saint-Ybars, Canens, Castagnac et Massabrac

École primaire  
3, Porte Croix Auzenac  
09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 18 65

✉ : [0090477v@ac-toulouse.fr](mailto:0090477v@ac-toulouse.fr)



### Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE)

Nos temps d'accueil en scolaire

Le matin de 7h30 à 8h45

Le midi de 12h00 à 14h00

Le soir de 16h45 à 18h30

Contact : Mme Julie ARMANDO

Directrice ALAÉ

✉ : [alae.saintybars@leolagrange.org](mailto:alae.saintybars@leolagrange.org)

☎ : 05 61 67 31 48

🌐 : <http://www.enfance.jeunesse-leze.com>

### PRINCIPAUX COMMERÇANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES

#### Boulangerie Pâtisserie

Christian et Monique PUJOL

7 place Éparchoise – 09210 Saint-Ybars

Fermée le mercredi

☎ : 05 61 69 18 31

#### Salon de coiffure

Adeline TAPIE

1 place Éparchoise - 09210 Saint-Ybars

Ouvert seulement le jeudi sur rendez-vous

☎ : 06 02 16 15 82

#### Pharmacie du village

Patricia SACRISTE

3 place Éparchoise - 09210 Saint-Ybars

Fermée le samedi après-midi, dimanche et lundi matin

☎ : 05 61 69 19 02

#### Chilia – Modéliste styliste - Insolences textiles

Pascale CAROL

26 rue du Milieu – Saint-Ybars

✉ : [contact@chilia.fr](mailto:contact@chilia.fr)

🌐 : [www.chilia.fr](http://www.chilia.fr)

## Le trait d'union éparchois



### Négociant en bois et fourrage :

Jean-Claude MAZARD

Lieu-dit « Le Périssé » - 09210 Saint-Ybars

Fermé le samedi après-midi,  
dimanche et lundi matin

☎ : 05 61 69 34 56 – 06 82 85 01 96

### Garage Mécanique Générale

DIDIER TROY

CÔTE DE LA SAUVETERRE - 09210 SAINT-YBARS

☎ et 📠 : 05 61 69 23 03

### Lez'arts des jardins

Entretien des jardins et espaces verts

Jérémy GIRARD

Lieu-dit « Le Moulin » - 09210 Saint-Ybars

☎ : 05 34 01 88 94 – 06 66 31 41 34

### Cosmétiques au lait d'ânesse, Lait Cœur d'Or

Lieu-dit « Grave d'en bas » - 09210 Saint-Ybars

☎ : 06 46 38 06 99 – 07 83 63 04 83

✉ : [laitcoeursdor@gmail.com](mailto:laitcoeursdor@gmail.com)

🌐 : [www.laitcoeursdor.com](http://www.laitcoeursdor.com)

## TRAVAUX - CONSTRUCTION – BUREAU D'ÉTUDES

### ESCAYRE ALU

Fabrication et pose menuiserie Alu – PVC – Volets roulants –

Garde-corps – Portails – Clôtures – Vérandas – Portes – Fenêtres

Moustiquaires

09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 08 46 44 – 06 22 18 53 58

📠 : 05 61 60 89 91

🌐 : <https://escayre-alu.fr/>

### Les sociétés SARL ACTIPELLE et CLAIR'EPUR

Vous proposent la mise aux normes de votre assainissement

(eaux usées) pour votre habitat

Lieu-dit « La Bourdette » - 09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 19 48

📠 : 05 61 69 34 58

### TcTcP

Travaux de maçonnerie générale

et gros œuvre de bâtiment

Johann GUEGANTON

Lieu-Dit « Escapat le Vieux »

☎ : 06 60 65 64 55

### Société Bureau d'Études de la Construction

Ingénierie, études techniques

Frédéric SANTAROSSA

Ingénierie, études techniques

Lieu-Dit « Mestre Roc » - 09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 62 86 – 09 74 44 52 43

## MANGEZ À SAINT-YBARS : RESTAURANTS

### Auberge du Périssé

Restaurant - Cuisine traditionnelle

Bruno et Xavière

Route de Gaillac-Toulza

09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 68 99 38

✉ : [aubergeduperisse@gmail.com](mailto:aubergeduperisse@gmail.com)

🌐 : [www.aubergeduperisse.com](http://www.aubergeduperisse.com)

### L'Authentique

Bar restaurant - Cuisine traditionnelle – Ouvert à l'année

Vanessa et Benjamin

Route de Ravage (bordure du lac communal)

09210 Saint-Ybars

☎ : 06 52 54 73 40

✉ : [lauthentiquestybars@gmail.com](mailto:lauthentiquestybars@gmail.com)

🌐 : [www.facebook.com/lauthentiquestybars](http://www.facebook.com/lauthentiquestybars)

## SÉJOURNEZ À SAINT-YBARS : GITES ET CHAMBRES D'HÔTES

### Les Remparts – Ben HINTON

Chambres et tables d'hôtes

37 rue Mage d'en Haut – 09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 67 57 21

### Les chalets de Saint-Ybars :

Près de la base de loisirs avec son lac

Renseignements et réservations en mairie.

Service à la nuitée, la semaine,

2 semaines, 3 semaines et au mois.

☎ : 05 61 69 18 04 – Secrétariat de mairie



**Dominique et Patrice BLOY**

**Gîte rural**

Burret – 09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 16 23

**Pierre et Laure EYCHENNE**

**Gîte rural**

Sibadou – 09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 48 88 94

## MONTEZ À SAINT-YBARS

**Centre équestre : Haras de FANTILHOU**

Myriam ROUSSEL – Randonnées et élevage de Mérens.

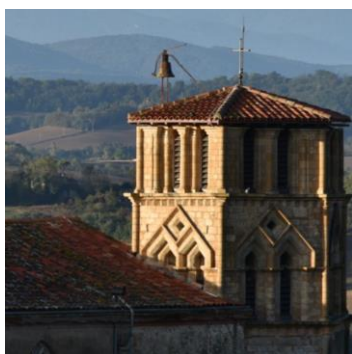
Lieu-dit : Fantilhou – 09210 Saint-Ybars

☎ : 06 70 04 52 22

✉ : [ines.rousseau535@orange.fr](mailto:ines.rousseau535@orange.fr)

🌐 : [www.harasdefantilhou-fr.com](http://www.harasdefantilhou-fr.com)

## CULTE À SAINT-YBARS



Saint-Ybars dépend du secteur « **Saint-Etienne** » qui regroupe les communes de Lézat, Saint-Ybars, Dufort, Sainte-Suzanne et Villeneuve-du-Latou.

☎ : 05 61 69 18 31

**Chapelet et messe à Saint-Ybars :**

Tous les 1ers mercredis de chaque mois à 11h00

## LISTE DES ASSOCIATIONS, ESSENTIELLES À LA VIE DU VILLAGE

### VITALITÉ ÉPARCHOISE

Repas, animation du village, partenaire CCAS...

**Présidente : Solange VERKINDEREN**

place Éparchoise – 09210 Saint-Ybars

☎ : 06 87 16 34 41

### COMITÉ DES FÊTES

Fête locale, soirées...

**Présidente : Nadine SAVIGNOL**

Place Éparchoise – 09210 Saint-Ybars

☎ : 06 82 02 88 74

### ATOUT MÔMES

Parents d'élèves de l'école de Saint-Ybars...

**Présidente : Sandra DUPRÉ**

☎ : 06 20 81 34 64

### BANDA LOS CAMPAÑEROS,

Animations fêtes locales, anniversaires, apéritifs concerts...

**Contact : David SEQUELA**

☎ : 07 81 88 71 47

### FOYER RURAL, ATELIER DE PEINTURE...

**Présidente : Danièle ARMANDO**

Peinture : Maillo GALLANT

☎ : 06 15 92 95 40

Le samedi salle de vote de la mairie de 15 h à 17 h

### COUNTRY DANSE

**Contact : Claudine LAJOURS,**

mercredi, tous les 15 jours

☎ : 06 72 30 39 03

### CLUB DE TENNIS

Situé à la base de loisirs près du lac

**Président : Eric MARC**

☎ : 05 61 69 18 43

### SOCIÉTÉ DE CHASSE

Repas, convivialité, etc...

**Président : Christian MAURAN**

☎ : 06 82 10 21 89

### AAPPMA

Gestion intercommunale de la pêche au lac de Saint-Ybars, concours, remise de prix, empoissonnement...

**Président : Serge PERISSE**

☎ : 05 61 69 10 33



# FAITS MARQUANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## SÉANCE DU 17 AVRIL 2021

Le conseil municipal de la commune de Saint-Ybars s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, madame Agnès MALBREIL, monsieur Johnny BUOSI, madame Catherine FASSEUR, monsieur Laurent ROUSSEL, monsieur Jean-Philippe CAMPAGNE, madame Ingrid BISCH, monsieur Nicolas SCHIAVON, monsieur Aurélien DELPECH, madame Isabelle BENAZET, madame Solange VERKINDEREN

Absents excusés : Madame Sandrine DELOM, monsieur Jean-Luc MARIANI, monsieur Cédric FAURE, madame Marie-Christine MAROUDIN VIRAMALE

Procurations de vote : Madame Marie-Christine MAROUDIN VIRAMALE à monsieur Francis BOY

### ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2021.
- 2- Délibération pour le vote des deux taxes de l'année 2021 (foncier bâti et non bâti).
- 3- Vote du Budget Primitif 2021.
- 4- Délibération pour l'attribution d'une aide au Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre du Fonds Unique d'Habitat (FUH)
- 5- Délibération pour autoriser monsieur le maire à rémunérer en heures complémentaires l'emploi aidé au-delà de 20 h hebdomadaire dans la limite de 34 h hebdomadaire.
- 6- Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer une convention avec la commune de DURFORT pour la mise à disposition et le remboursement des frais liés à l'emploi d'un agent administratif.
- 7- Questions diverses



Chacun des points de l'ordre du jour a été traité, mais seuls les principaux points seront repris et détaillés dans le Trait d'Union afin de ne pas alourdir inutilement ce journal.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre en mairie ou sur le site de la mairie (<https://www.saint-ybars.fr>) pour y consulter l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux.

### Points 1 de l'ordre du jour :

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 avril 2021 ainsi que la délibération prévue au point 1 de l'ordre du jour n'ont apporté aucune observation ou réserve de la part du conseil municipal et ont été validés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.





### Point 2 : Délibération pour le vote des deux taxes de l'année 2021 foncier bâti et non bâti.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le taux d'imposition actuel des deux taxes directes locales :

- Taxe foncière bâti : 11,83
- Taxe foncière non bâti : 84,48

Il propose de ne pas augmenter le taux d'imposition de ces deux taxes locales pour l'année 2021 suivant l'avis de la commission des finances du 1 avril 2021.

Il informe également les membres du conseil que compte tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation résidence principale, la délibération doit comporter le taux de la taxe foncière bâti + le taux départemental (21,5%)

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taxes.
- Il propose donc les taux suivants :
- Taxe foncière bâti : 11,83 + taux départemental (21,5%) = 32,98 %
- Taxe foncière non bâti 84,48

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### Points 3 à 6 de l'ordre du jour :

Ces délibérations et présentations prévues aux points 3 et 4 de l'ordre du jour n'ont apporté aucune observation ou réserve de la part du conseil municipal et ont été validés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

### Point 7 – Questions diverses.

Monsieur Laurent ROUSSEL évoque le projet d'adressage en cours en collaboration avec les services de La Poste. Il précise qu'il est nécessaire de mettre en place rapidement cet adressage afin de faciliter l'arrivée du numérique qui doit favoriser la distribution du courrier ainsi que la livraison des colis par les livreurs. Pour les élus absents lors de la dernière réunion, il demande s'ils sont intéressés pour participer à la commission mise en place afin de travailler sur ce dossier. Monsieur Jean-Philippe CAMPAGNE fait savoir qu'il est intéressé. Cette commission est donc composée comme suit : Monsieur le maire et les quatre maires adjoints, mesdames Isabelle BENAZET et Solange VERKINDEREN et monsieur Jean-Philippe CAMPAGNE. Cette commission va se réunir rapidement afin de définir le nom des routes et des rues. Monsieur le maire attire l'attention sur le fait que chaque habitation devra posséder une boîte aux lettres.

Madame Catherine FASSEUR demande le coût de cette opération. Monsieur le maire lui répond qu'il est de 5400 €.

Madame Solange VERKINDEREN demande à monsieur le maire s'il a des retours d'administrés concernant le projet d'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. Monsieur le maire répond que des administrés se sont manifestés afin de demander la mise en place rapidement de cette mesure. Il précise que cette mise en place doit s'accompagner d'arguments (économie d'énergie pollution lumineuse). Le cas de l'éclairage autonome diffus dans les campagnes doit faire l'objet également d'une étude.

Monsieur Jean-Luc MARIANI s'informe sur la procédure concernant un administré qui a construit une habitation sans autorisation sur un terrain non constructible. Monsieur le maire fait savoir qu'une assignation a été déposée et sera jugée le 11 Mai 2021 au tribunal de Foix. Il précise également qu'il a déposé une main courante auprès de la gendarmerie au sujet des menaces reçues.

Madame Solange VERKINDEREN demande où en est le projet de nettoyage et de fresque sur le mur de l'école. Monsieur le maire répond qu'il attend de la part de l'ALAE le projet qui sera soumis à l'accord du conseil municipal.

Elle précise également que de nombreux parents d'élèves se plaignent du mauvais état du parking de la salle des fêtes. Monsieur le maire répond que les travaux de remise en état ont été effectués.



## SÉANCE DU 11 AOÛT 2021

Le conseil municipal de la commune de Saint-Ybars s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, madame Agnès MALBREIL, monsieur Laurent ROUSSEL, monsieur Jean-Philippe CAMPAGNE, monsieur Nicolas SCHIAVON, monsieur Aurélien DELPECH, madame Isabelle BENALET, madame Solange VERKINDEREN

Absents excusés : Madame Sandrine DELOM, monsieur Cédric FAURE, madame Ingrid BISCH, monsieur Nicolas SCHIAVON, monsieur Johnny BUOSI, madame Catherine FASSEUR

Procurations de vote : Madame Catherine FASSEUR à madame Agnès MALBREIL, monsieur Johnny BUOSI à monsieur Francis BOY

### ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2021.
- 2- Décisions prises par délégation du conseil municipal.
- 3- Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer la convention d'adhésion au service « RGPD » (Règlement Général de Protection des Données) du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ariège et nomination d'un délégué à la protection des données.
- 4- Délibération modificative N° 1 Budget Primitif 2021.
- 5- Délibération pour l'acceptation d'un plan pluriannuel d'investissement pour travaux de voirie de 2022 à 2026.
- 6- Délibération pour l'attribution d'une subvention à l'association Vitalité Eparchoise.
- 7- Délibération pour autoriser monsieur le maire à souscrire un prêt à court terme de trésorerie en attente du versement des subventions pour les travaux de l'école.
- 8- Délibération pour l'adoption de principe de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune.
- 9- Questions diverses.



Chacun des points de l'ordre du jour a été traité, mais seuls les principaux points seront repris et détaillés dans le Trait d'Union afin de ne pas alourdir inutilement ce journal.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre en mairie ou sur le site de la mairie (<https://www.saint-ybars.fr>) pour y consulter l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux.

#### Points 1 à 5 de l'ordre du jour :

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 août 2021 ainsi que la délibération prévue aux points 2 à 5 de l'ordre du jour n'ont apporté aucune observation ou réserve de la part du conseil municipal et ont été validés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

#### Point 6 – Délibération pour l'attribution d'une subvention à l'association Vitalité Eparchoise

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors du budget primitif 2021, le conseil municipal a approuvé les subventions communales et extra communales. L'association Vitalité Eparchoise, qui n'avait pas perçue la subvention prévue de 300 € pour mise en sommeil suite au COVID 19, a tenu son assemblée générale annuelle et a élu un nouveau bureau en vue d'une reprise afin d'organiser des manifestations (vide-greniers, marché de Noël, etc...). Pour permettre à cette association son redémarrage, il propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 500 € au lieu de 300 € pour l'année 2021.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.



### Point 7 – Délibération pour autoriser monsieur le maire à souscrire un prêt à court terme de trésorerie en attente du versement des subventions pour les travaux de l'école.

Monsieur le maire rappelle que pour financer les investissements 2021 et en attente du versement des subventions dans le cadre des travaux de restauration de l'école, il est opportun de recourir à une avance de trésorerie de 87 000 €.

### Point 8 – Délibération pour l'adoption de principe de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune.

Cette délibération et présentation prévue au point 8 de l'ordre du jour n'ont apporté aucune observation et réserve de la part du conseil municipal et ont été approuvées et validées par le conseil municipal.

### Point 9 – Questions diverses.

Plusieurs membres du conseil font part de nombreux retours positifs de vacanciers au sujet des chalets exploités par la commune. Monsieur le maire confirme ces bons retours et informe les conseillers du succès de la location des chalets et la fréquentation de la base de loisirs pour les mois de juillet et août. Cette location a généré une recette de 15 400 €. Madame Isabelle BENAZET relaye une demande de plusieurs administrés concernant la mise en place de containers à déchets sur la base de loisirs. Monsieur le maire refuse la mise en place de ces bacs véritables aspirateurs à déchets qui se transforment la plupart du temps en décharge publique. Il rappelle que chaque usager est responsable des déchets qu'il produit. Il souhaite que ce lieu soit un lieu éco citoyen. Il est conscient qu'il faudrait qu'une information sous forme de panneaux soit mise en place. Madame Isabelle BENAZET fait remarquer que le cadran solaire présent sur le mur de l'église a besoin d'une remise en peinture. Elle se fait le porte-parole de certains administrés qui le lui ont fait remarquer. Monsieur le maire précise que cette question sera étudiée par la commission des travaux. Elle souligne également le mauvais état des barrières aux abords du terrain de tennis. Une mise en peinture s'impose. Madame Solange VERKINDEREN demande l'installation d'un panneau d'information au local du RDC de la Place Eparchoise qui accueille une coiffeuse et un point de rencontre qui est géré par les membres bénévoles de l'association Vitalité Eparchoise. Elle propose également la mise en place d'une journée citoyenne afin de raviver le lien social ainsi qu'un esprit de convivialité. Reste à réaliser un recensement des travaux à prévoir et les personnes intéressées. Affaire à suivre.

ILS VOUS ONT PROTÉGÉS, ILS MÉRITENT .....  
LEUR PLACE DANS LA POUBELLE

**NE LES ABANDONNEZ PAS  
PAR TERRE !**



**SOYONS SOLIDAIRES !**

Retrouvez Saint-Ybars sur les réseaux sociaux



Inscrivez-vous sur la liste de diffusion au secrétariat de mairie et recevez les infos en temps réel.

Appel à contribution : si vous avez des idées, faites nous les partager...

✉ : [mairie@saint-ybars.fr](mailto:mairie@saint-ybars.fr)

Ce bulletin a été tiré à 350 exemplaires et distribué gratuitement dans chaque foyer de la commune.

Il est également consultable sur le site internet de la mairie : [www.saint-ybars.fr](http://www.saint-ybars.fr)

**Le Trait d'Union** est une publication de la mairie de Saint-Ybars - Ne pas jeter sur la voie publique

### Commission Culture, loisirs et communication...

Isabelle BENAZET  
Ingrid BISCH  
Francis BOY  
Sandrine DELOM  
Agnès MALBREIL  
Jean-Luc MARIANI

Eléonore ROUANET  
Nadine SAVIGNOL  
Sébastien TAGNERES

### ...dont le comité de rédaction

Marion DIES  
Catherine FASSEUR  
Thierry GUILLAUME  
Fabienne JAEGER  
Laurent ROUSSEL  
Solange VERKINDEREN

Merci à tous les contributeurs !

Crédit Photo : Bernard Laurence